PARC NATIONAL DU CANADA

AULAVIK

Plan directeur

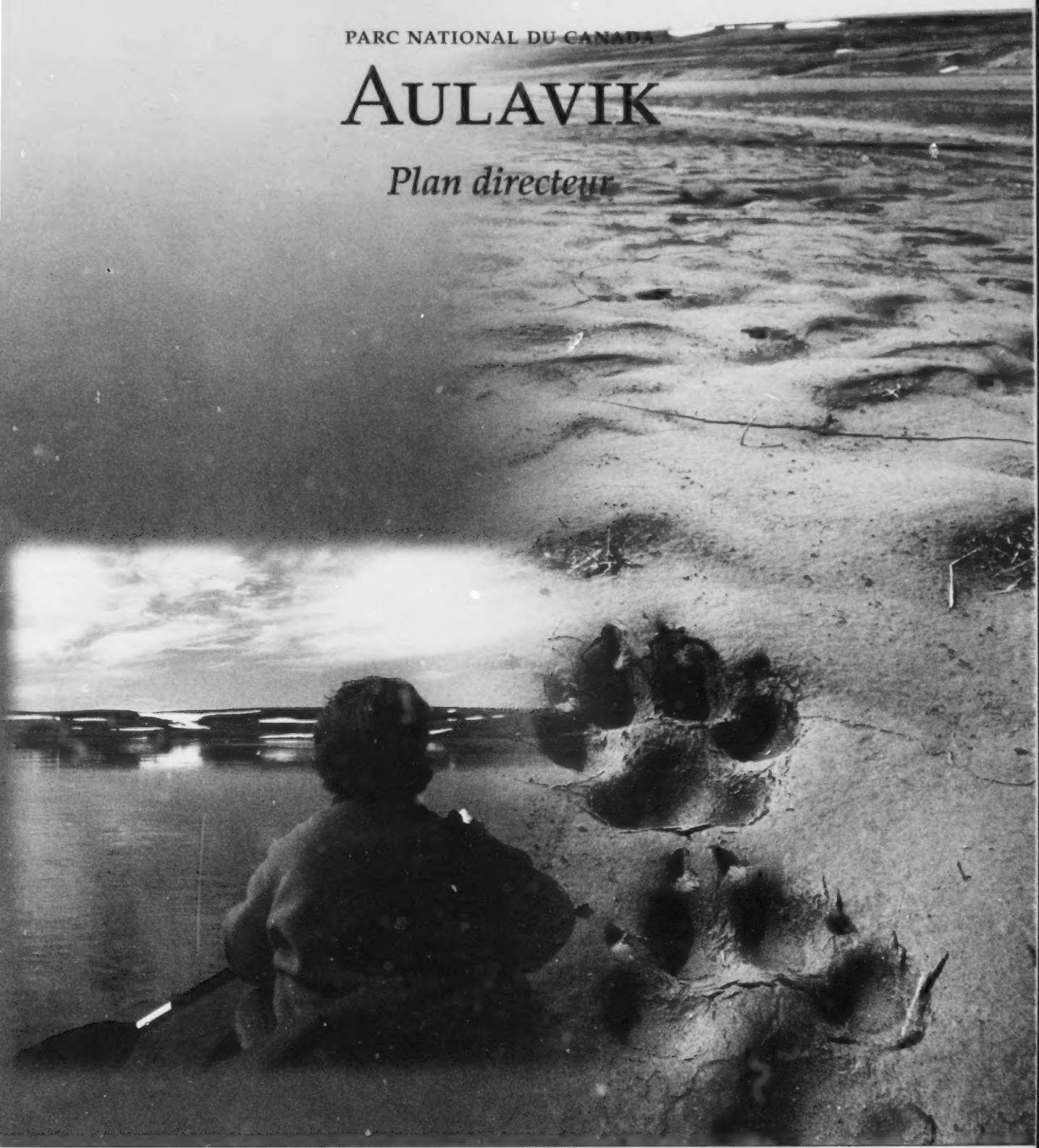

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.

Parcs Canada. Centre de services de l'ouest canadien

Parc national Aulavik du Canada, plan directeur
Publ. aussi en anglais sous le titre : Aulavik National Park of Canada management plan.
ISBN 0-662-85536-1
No de cat. R63-257/2001F

1. Parc national Aulavik -- (T.N.-O.) --Gestion.
2. Parcs nationaux -- Territoires du Nord-Ouest -- Gestion.
3. Parcs nationaux -- Canada -- Gestion.
I. Titre.

FC4324.P37 2002
333.78'09719'3
C2002-980143-5
F1095.P37 2002

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2002.
Photos de la page couverture : Wayne Lynch

This publication is available in English.

104-00176/

PARC NATIONAL DU CANADA

AULAVIK

Plan directeur

Septembre , 2002

AVANT-PROPOS

Aulavik est un véritable don du ciel. Cet endroit merveilleux, situé sur l'île Banks, renferme la rivière navigable la plus septentrionale. Il comporte des vallées luxuriantes, de hautes falaises abruptes, un désert aride, des canyons escarpés, de vastes étendues sauvages et des collines ondoyantes.

Le parc national Aulavik abrite une variété incroyable de plantes à fruit et plus de 40 espèces d'oiseaux y viennent de façon saisonnière. Des dizaines de milliers de boeufs musqués vivent dans le parc. L'impressionnant littoral septentrional du parc est l'habitat de nombreux mammifères marins dont le phoque annelé, béluga et l'ours polaire.

L'histoire humaine d'Aulavik impressionne tout autant que la beauté de la nature. La vie humaine sur cette île arctique la plus à l'ouest du Canada remonte à plus de trois mille ans. Le peuple ugyuligmiut tirait sa subsistance du territoire. Les marins britanniques à bord du *HMS Investigator* ont été prisonniers des glaces dans la baie Mercy pendant plus de deux ans. Aulavik recèle d'innombrables éléments archéologiques dont le site Head Hill avec ses douzaines de cercles de tente et ses caches de vivres.

De nos jours, la seule communauté sur l'île Banks est celle de Sachs Harbour où vivent quelque 140 Inuvialuits. Les Canadiens sont redevables aux Inuvialuits pour le rôle crucial qu'ils ont joué dans la création du parc national Aulavik.

La gestion d'Aulavik est maintenant orientée par ce nouveau plan directeur. L'intendance du parc prendra la forme d'un partenariat entre Parcs Canada et les Inuvialuits. Grâce à ce partenariat, la vision écologique définie dans le plan directeur sera traduite en objectifs et indicateurs écologiques précis, en plans d'action permettant de faire face aux menaces à l'intégrité écologique et en un programme de surveillance écologique pour le parc.

Les parcs nationaux du Canada nous unissent aux richesses du passé et aux promesses de l'avenir et tissent un lien entre tous les Canadiens. Aulavik est un don précieux dont le Canada a la garde pour les générations du monde entier, aujourd'hui et demain. Il est particulièrement important de protéger la santé de l'écosystème d'Aulavik, de même que l'histoire dont il témoigne, puisqu'il s'agit de l'un des endroits les plus éloignés de notre pays, de l'un des plus impressionnants aussi.

Dans cet esprit, j'approuve le Plan directeur du parc national du Canada Aulavik.

Sheila Copps,
ministre du
Patrimoine canadien

ÉNONCÉ DE RECOMMANDATION

PARC NATIONAL DU CANADA AULAVIK
PLAN DIRECTEUR

Approbation recommandée par :

John Keogak,
Président
Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee

Lucy Kudlak,
Présidente
Sachs Harbour Community Corporation

Lena Wolki,
Présidente
Conseil des aînés de Sachs Harbour

ÉNONCÉ DE RECOMMANDATION

PARC NATIONAL DU CANADA AULAVIK
PLAN DIRECTEUR

Approbation recommandée par :

Tom Lee,
Directeur général
Parcs Canada

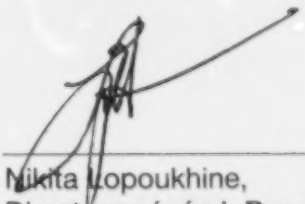

Nikita Lopoukhine,
Directeur général, Parcs nationaux
Parcs Canada

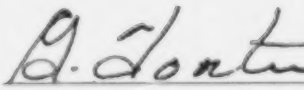

Gaby Fortin,
Directeur général, Ouest et Nord du Canada
Parcs Canada

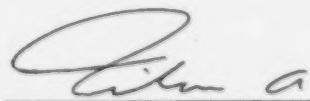

William A. Fox,
Directeur de l'unité de gestion
District de l'Arctique de l'Ouest
Parcs Canada

Équipe de planification de la gestion Parc national Aulavik :

Steve Catto (Parcs Canada)

Graham Dodds (Parcs Canada)

Shirley Esau (Conseil des aînés de Sachs Harbour)

Lucy Kudlak (Sachs Harbour Community Corporation)

Eli Nasogaluak (Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee)

Yvonne Rowland (Parcs Canada)

Vicki Sahanatien (Parcs Canada)

Geddes Wolki, père (Conseil des aînés de Sachs Harbour)

1.0 SOMMAIRE 1

2.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2

2.1 Historique de la création du parc 2
2.2 Cadre régional 2
2.3 Paysages d'Aulavik 2
2.4 Végétation 3
2.5 Faune 5
2.6 Histoire culturelle 6
2.7 Utilisation actuelle du parc 6

3.0 BUT DU PARC ET OBJECTIFS DE GESTION 9

3.1 But du parc national Aulavik 9
3.2 Énoncé de vision pour le parc national Aulavik 10
3.3 Objectifs de gestion du parc 12
3.4 Énoncé d'intégrité écologique 12

4.0 GESTION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC 21

4.1 Gestion axée sur l'écosystème 21
4.1.1 Connaissances ancestrales 21
4.1.2 Plan de conservation de l'écosystème 21
4.2 Environnement naturel 23
4.2.1 Recherche et surveillance 23
4.2.2 Urgences écologiques 23
4.2.3 Gestion du Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks 24
4.3 Environnement culturel 24
4.3.1 Inventaire, recherche et programme de surveillance 25
4.3.2 Histoire, culture et participation des Inuvialuit 25

5.0 GESTION DES VISITEURS ET MISE EN VALEUR DU PARC 26

5.1 Lignes directrices concernant les visiteurs 27
5.2 Gestion des déchets 28
5.3 Transport aérien 28
5.4 Pourvoyeurs et guides 29
5.5 Mise en valeur du parc 29
5.6 Éducation 30

6.0 ZONAGE 31

6.1 Zonage dans les parcs nationaux 31
6.2 Zonage au parc national Aulavik 31
6.3 Visites guidées en motoneige 34

7.0 AVANTAGES ÉCONOMIQUES 36

8.0 INTÉGRATION RÉGIONALE 37

8.1 Principes liés à l'intégration régionale 37
8.2 Coopération inter-organisme 37

9.0 ADMINISTRATION 38

9.1 Bureau du parc national Aulavik 38
9.2 Personnel 38
9.3 Cabines du parc 38

10.0 EXAMEN ANNUEL 39

11.0 ÉVALUATION DES INCIDENCES 40

11.1 Processus d'évaluation environnementale 40
11.2 Énoncé décisionnels 40
11.3 Énoncé socio-économique 40

LISTE DES CARTES

Carte 1 - Cadre régional 3
Carte 2 - Parc national Aulavik 8
Carte 3 - Zonage 32

ANNEXES 42

Annexe A - Définitions 42
Annexe B - Liens entre le parc national Aulavik et les co-gestionnaires 44
Annexe C - Protocole d'entente concernant l'administration des refuges d'oiseaux à l'intérieur les parcs nationaux 45
Annexe D - Sommaire des exigences imposées aux pourvoyeurs et aux guides exerçant dans le parc national 47
Annexe E - Gestion des refuges d'oiseaux migrateurs dans la région visée par la réglement revendications des Inuvialuit 48

1.0

SOMMAIRE

Les plans directeurs de parc guident les gestionnaires de parc en ce qui a trait à la protection, à la gestion et à l'exploitation d'un parc national. Un plan directeur présente les objectifs en matière de préservation, d'éducation et d'utilisation des visiteurs dans des proportions parfaitement équilibrées, et fixe les paramètres et les priorités nécessaires à leur réalisation. Il établit aussi une stratégie de collaboration à l'intention des gestionnaires du parc, des intervenants et du public en général pour qu'ils unissent leurs efforts à long terme.

Le plan directeur du parc national Aulavik est le fruit de la coopération entre Parcs Canada et des groupes d'intérêt inuvialuits. La possibilité pour tous les Canadiens de mettre à profit leurs connaissances, leur expertise et leurs suggestions constituait également une pierre angulaire du processus de planification. Des réunions publiques ont eu lieu à Sachs Harbour, Inuvik et Yellowknife afin d'étudier les ébauches du plan.

Ce plan établit la stratégie adoptée pour l'entretien et la gestion du parc national Aulavik de sorte que cette région sauvage et intacte de l'Arctique le demeure et continue de renfermer de remarquables valeurs naturelles et culturelles. Il reconnaît le droit des Inuvialuit à poursuivre leurs activités de cueillette dans le parc aux fins de subsistance, reflétant ainsi l'importance des usagers traditionnels qui confèrent à la terre sa valeur, et garantissant que le parc demeurera une oasis de splendeur de même qu'un modèle pour les pratiques de conservation.

Conformément à la *Loi sur les parcs nationaux* et à l'entente sur la création du parc, ce plan sera examiné tous les cinq ans, et ce, avec la participation du public.

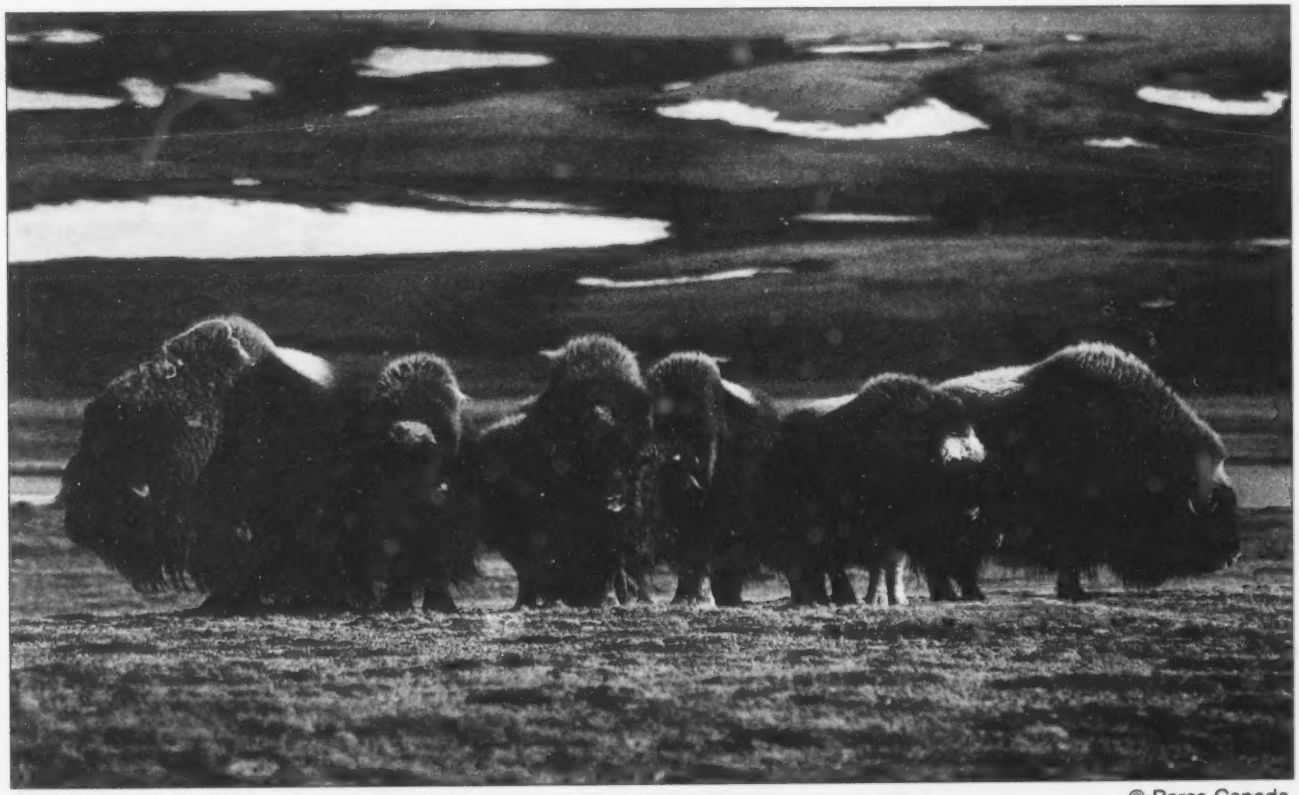

Boeufs musqués

© Parcs Canada

2.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 Historique de la création du parc

Les terres du parc national Aulavik ont été officiellement mises en réserve en 1994 à la suite de la signature d'une Entente sur la création d'un parc national sur l'île Banks (ECPNA, 1992), conclue entre les Inuvialuit, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Le parc national Aulavik est un projet du Plan vert du Canada visant à compléter le réseau des parcs nationaux et sera officiellement créé en vertu d'une modification apportée à la *Loi sur les parcs nationaux*.

La création d'Aulavik est attribuable indirectement à la Convention définitive des Inuvialuit (CDI)(1984) et à la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique* (1984). La CDI et la *Loi* ont donné naissance à un nouveau mécanisme de co-gestion de l'environnement de la région désignée par la revendication des Inuvialuit (RDRI). Conformément à la CDI, on consultera les Inuvialuit, tel que représentés par le Conseil inuvialuit de gestion du gibier et le cas échéant, par les commissions de cogestion, pour toutes les questions touchant les poissons, la faune et leurs habitats. Deux autres parcs nationaux, Ivvavik et Tuktut Nogait se trouvent dans la RDRI (voir la carte 1 - cadre régional).

2.2 Cadre régional

Aulavik, qui signifie « lieu de passage » en langue autochtone inuvialuktun, est situé dans le nord de l'île Banks dans les Territoires du Nord-Ouest. Les habitants locaux l'appellent aussi l'île Banksland (terre de Banks). Cette dernière est l'île la plus à l'ouest de l'archipel arctique canadien. Le parc qui a une superficie de 12 275 km^2 est situé dans la région naturelle des basses-terres de l'Arctique Ouest.

Sachs Harbour (T.N.-O.), la collectivité la plus proche (population de 140), se trouve à 250 km de la limite sud du parc. Dans ce village, il y a un aéroport, un dispensaire, un magasin général, plusieurs petits hôtels et des pourvoiries autonomes offrant les services de guides pour la chasse sportive et pour des excursions. Les habitants de Sachs Harbour utilisent le secteur du parc depuis très longtemps et continuent d'y chasser. Il faut compter environ deux jours de voyage en motoneige pour se rendre dans le parc.

Le village d'Inuvik, situé à quelque 500 km au sud-ouest de Sachs Harbour dans le delta du Mackenzie, est le grand centre de services le plus près de l'île Banks. Des vols réguliers relient Sachs Harbour à Inuvik.

2.3 Paysages d'Aulavik

La topographie du parc passe des vallons des basses-terres aux buttes des bas-plateaux. Aux cariçaies verdoyantes succèdent des zones de désert polaire entièrement dénudées ou presque. Cela est attribuable à une très faible précipitation annuelle et à une saison de croissance limitée à soixante jours. Les plantes ne poussent facilement que dans les vallons et à proximité des lacs, source supplémentaire d'eau.

La rivière Thomsen, la voie navigable la plus septentrionale du Canada continental, est un élément important du parc; elle pénètre dans le sud du parc près de sa source et traverse ce dernier pour se jeter dans la baie Castel au nord. La Thomsen arrose une large vallée relativement verte, flanquée de collines aux pentes douces. Son principal affluent, le Muskox, s'y jette après avoir traversé des milieux humides mal drainés et des polygones de tourbe.

Le long de la côte nord-ouest du parc, des falaises abruptes de plus de 80 mètres s'élèvent du détroit M'Clure. La partie centrale du littoral nord est dominée par la baie Castel et la baie Mercy, qui s'enfoncent dans l'île sur 15 km. Au sud-est de la baie Mercy, des canyons profonds découpent le paysage. Plus au sud, un bas-plateau à la végétation éparse se dresse à 450 mètres au-dessus du niveau de la mer et forme la ligne de crête entre la rivière Thomsen et le détroit Prince-de-Galles. À l'ouest de la baie Castel, s'étirent des badlands arides et désertiques.

2.4 Végétation

Le parc possède une végétation peu abondante composée de saules herbacés, de graminées et d'herbages. Les types dominants de végétation sont classés en deux catégories, ceux des hautes terres nues et ceux des terres nues rocheuses. La composition des espèces, leur répartition et leur abondance reflètent les conditions arctiques si difficiles de la région, soit une saison de croissance de huit semaines, des sols pauvres en nutriments essentiels, des vents constants et asséchants et un approvisionnement minimal en eau.

Le paysage où prédominent les gris et les bruns est entrecoupé de vertes oasis de carex et d'herbages. Les cariçaies doivent leur présence à l'humidité accrue en provenance des bancs de neige en fonte, des cours d'eau ou des lacs. Elles forment des habitats essentiels qui abritent de nombreux troupeaux de boeufs musqués, de petits mammifères et des oiseaux. Les excréments de la faune fertilisent ces oasis, ce qui contribue au maintien des cariçaies. Il y a une symbiose entre les espèces végétales et fauniques.

La flore est composée d'espèces de l'Extrême-Arctique et du Bas-Arctique. Le long de la côte nord et sur les crêtes du bas-plateau, la végétation ressemble à celle des îles de l'Extrême-Arctique situées au nord.

Dans les vallées abritées et sur les pentes exposées au sud, on trouve des plantes qui poussent mille kilomètres plus au sud.

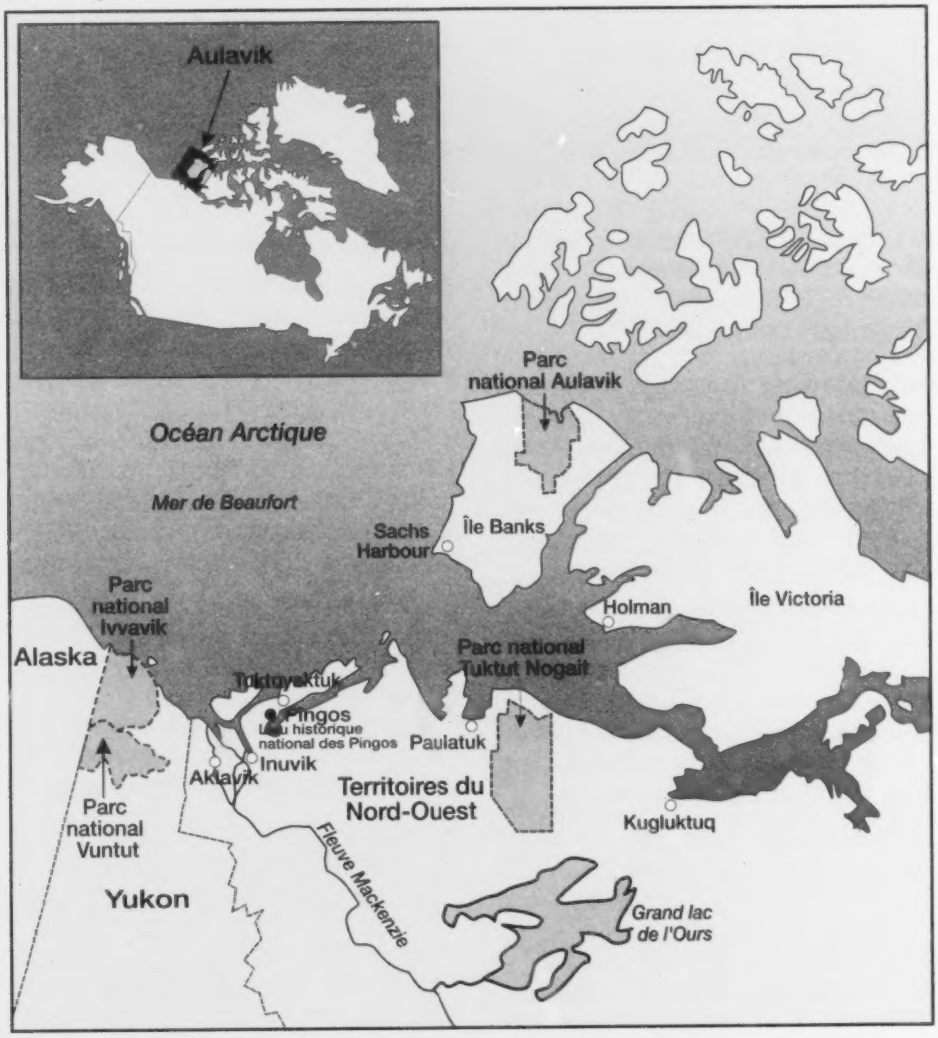

Carte 1 - Parc national Aulavik - cadre régional

2.4 Végétation

Le parc possède une végétation peu abondante composée de saules herbacés, de graminées et d'herbages. Les types dominants de végétation sont classés en deux catégories, ceux des hautes terres nues et ceux des terres nues rocheuses. La composition des espèces, leur répartition et leur abondance reflètent les conditions arctiques si difficiles de la région, soit une saison de croissance de huit semaines, des sols pauvres en nutriments essentiels, des vents constants et asséchants et un approvisionnement minimal en eau.

Le paysage où prédominent les gris et les bruns est entrecoupé de vertes oasis de carex et d'herbages. Les cariçaies doivent leur présence à l'humidité accrue en provenance des bancs de neige en fonte, des cours d'eau ou des lacs. Elles forment des habitats essentiels qui abritent de nombreux troupeaux de boeufs musqués, de petits mammifères et des oiseaux. Les excréments de la faune fertilisent ces oasis, ce qui contribue au maintien des cariçaies. Il y a une symbiose entre les espèces végétales et fauniques.

La flore est composée d'espèces de l'Extrême-Arctique et du Bas-Arctique. Le long de la côte nord et sur les crêtes du bas-plateau, la végétation ressemble à celle des îles de l'Extrême-Arctique situées au nord.

Dans les vallées abritées et sur les pentes exposées au sud, on trouve des plantes qui poussent mille kilomètres plus au sud.

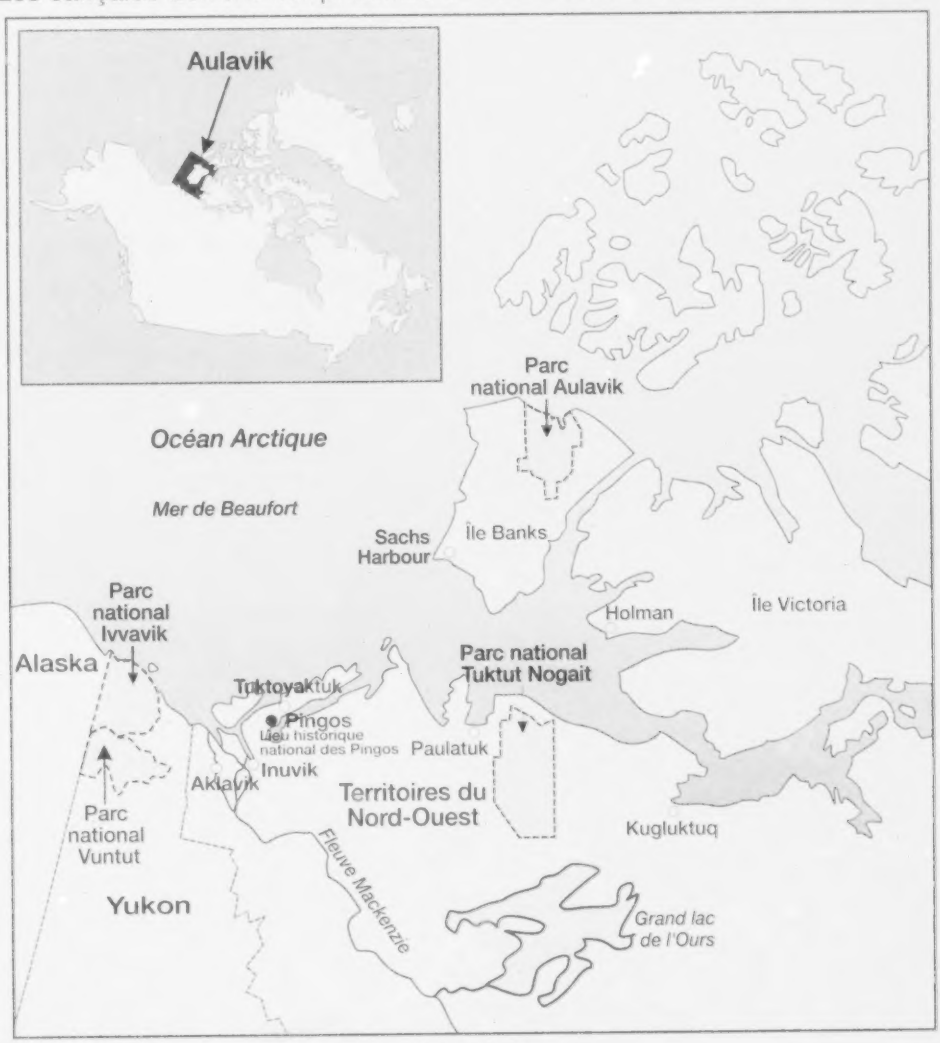

Carte 1 - Parc national Aulavik - cadre régional

Camping sur la rivière Thomsen © Parcs Canada

Dans la partie du parc qui n'a jamais été recouverte de glace, il y a des plantes inhabituelles. On peut classer la végétation du parc national Aulavik en six grandes catégories :

- La toundra rocheuse, dont moins de 10 % du sol est recouvert de végétation, occupe 12 % de la superficie du parc; la végétation recouvre des crêtes et des hautes terres rocheuses. La dryade à feuilles entières, les carex et les dicotylédones herbacées figurent parmi les plantes qui survivent dans ces endroits.
- La toundra sèche domine dans un quart du parc sur les pentes, plateaux, crêtes et vastes plaines supérieurs de l'intérieur sec. La végétation couvre de 10 à 50 % du sol et les espèces dominantes sont la dryade à feuilles entières, les saules herbacés arctiques, les coquelicots et les dicotylédones herbacées.
- La toundra d'arbustes nains pousse sur des pentes à inclinaison moyenne, humides mais bien drainées, soit 13 % de la superficie du parc. Le plus souvent on trouve des espèces telles que la dryade à feuilles entières et le saule herbacé arctique poussant au milieu d'herbacées variées, de carex nains et de graminées. La végétation recouvre entre 50 et 90 % du sol.
- La toundra des hummocks pousse sur les pentes à inclinaison moyenne et raide dont le sol ne contient pas de roches. Ce type de végétation se caractérise par des massifs arrondis atteignant une hauteur de 20 à 40 cm. Plus d'un quart du parc est dominé par ces hummocks. La végétation recouvre entre 30 et 70 % du sol et se compose essentiellement de saules herbacés arctiques, de bruyères arctiques et de dryades à feuilles entières.
- Les prés à régimes d'humidité constants ont un couvert végétal qui se situe entre 75 et 100 %. Le sol est humide mais pas saturé d'eau et la végétation est dominée par les graminées. Ces prés se trouvent dans les dépressions humides, sur des pentes drainées ou près d'étangs, ce qui représente 15 % de la superficie du parc.
- Les cariçaies humides occupent 7 % de la superficie du parc, essentiellement dans les basses-terres ou pentes humides. Le sol est gorgé ou sous l'eau. Les carex couvrent habituellement 100 % du sol, ne laissant que quelques dicotylédones herbacées pousser ici et là.

2.5 La faune

Parmi les grands mammifères, les boeufs musqués sont les plus abondants et sont souvent associés à l'île Banks et au parc. On estime actuellement (1998) que la population de boeufs musqués adultes atteint 45 833 animaux, une hausse spectaculaire par rapport aux 3 800 têtes recensées en 1972. On attribue cette hausse à la diminution de la prédation. Le nombre des loups notamment a considérablement diminué par suite des programmes d'empoisonnement mis en oeuvre dans les années 1960. Les Inuvialuit et les biologistes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest font tout pour bien comprendre le phénomène et prévoir ses répercussions éventuelles sur l'écosystème. Grâce au système d'analyse SIG des données, on a estimé à 11 200 le nombre de boeufs musqués habitant le parc au début de juillet 1994. Il s'agit de 25 % de la population de boeufs musqués de l'île Banks.

En 1998, la population de caribous de Peary adultes sur l'île Banks s'élevait à 436 animaux. Les caribous de Peary de l'Extrême-Arctique constituent une espèce en danger de disparition, suite à un effondrement important de la population au cours des deux dernières décennies. Le déclin est tout probablement dû aux effets cumulés des prises, de la mortalité hivernale, de la prédation, des mouvements à l'intérieur de l'île et d'une détérioration probable des pâturages. Sur l'île Banks, le gouvernement des T.N.-O. cherche également à déterminer si l'accroissement de la population de boeufs musqués n'y serait pas pour quelque chose. Il y a chevauchement au niveau de la répartition et du régime alimentaire des deux espèces. On ne sait pas encore si elles se font concurrence pour le fourrage. Néanmoins, la population de caribous de Peary de l'île Banks est faible, mais stable, et on estime même qu'elle se rétablit grâce aux efforts de gestion déployés. On ne connaît pas d'aire de mise bas des caribous dans le parc, non plus qu'on ne distingue des pâturages d'hiver et d'été. Les habitants de Sachs Harbour se nourrissent du caribou de Peary, l'utilisent pour confectionner des vêtements et y puisent des matières premières pour leurs oeuvres d'art; cette baisse de la population les préoccupe beaucoup.

Le nombre des loups a augmenté au cours des années 1990. En 1998, on a observé 50 loups lors d'une étude transversale de toute l'île. La plupart des loups ont été aperçus dans la partie nord de l'île. Parmi les autres mammifères présents à Aulavik, mentionnons le renard arctique, le lièvre arctique, l'hermine et deux espèces de lemming. Les mammifères marins de la côte nord comprennent le phoque annelé, le phoque barbu, le béluga et l'ours polaire. Ces espèces ne sont pas très nombreuses dans le parc. Le morse fréquente à l'occasion les eaux de l'île Banks.

Les premiers relevés indiquent que plus d'une quarantaine d'oiseaux viennent passer une saison dans le parc. Seuls le lagopède et le corbeau y habitent en permanence. Les rapaces comprennent le harfang des neiges, la buse pattue, le faucon gerfaut et le faucon pèlerin. Le nombre d'oiseaux dans le parc semble surtout dépendre du nombre de lemmings.

Il est probable que le bassin hydrographique de la rivière Thomsen accueille la communauté la plus septentrionale composée de plusieurs espèces de poissons d'eau douce. Dans les régions de l'Arctique plus au nord, les seules espèces présentes sont soit l'omble chevalier et l'épinoche à neuf épines, soit des communautés à une seule espèce : l'omble chevalier. Le bassin hydrographique de la Thomsen compte au moins six espèces dont le touladi, la cisco sardinelle, la corégone, l'épinoche à neuf épines et le chaboisseau à quatre cornes. La Thomsen est également un important habitat de fraie et d'alevinage de l'omble chevalier. À l'exception du touladi, toutes ces espèces passent une partie de leur vie en eau salée.

Des ombles sont cantonnées dans plusieurs des grands lacs du parc, comme Nangmagvik. On sait peu de choses sur l'écologie de l'omble de l'île Banks.

2.6 Histoire culturelle

Premiers habitants

Certains des premiers sites archéologiques de l'Arctique canadien sont situés dans le parc national Aulavik. L'île Banks, la plus à l'ouest de l'archipel arctique, se trouvait sur la route des premiers chasseurs autochtones, il y a environ 3 800 ans. Ces « Paléoesquimaux » sont les premiers (que l'on connaisse) à avoir habité dans l'Arctique canadien. Ils ont été suivis de groupes arrivés dans l'Arctique en provenance de l'Alaska. On différencie ces cultures archéologiques par leurs artefacts [outils] ou leur mode de vie [habitations et caches]. On sait maintenant que les esquimaux thulés ont vécu dans la région entre 1000 et 1600 ans après J.-C. Ils occupaient des sites dans l'extrémité sud de l'île et ils pratiquaient une économie axée sur la pêche à la baleine boréale.

Plus récemment, les Inuinnait de l'île Victoria, descendants des Thulés, ont voyagé et se sont installés dans ce qui est maintenant le parc. On a mis au jour des caches de viande de boeuf musqué et de fournitures, des cercles de tentes, des foyers ou âtres, des sépultures et d'autres éléments. Ces preuves indiquent que les Inuinnait ont vécu dans le parc au cours du XIX^{e} siècle.

Habitants de l'époque qui a suivi l'arrivée des Européens

Les anthropologues présument que les descendants les plus récents des Inuit de l'ère moderne se sont installés sur l'île Banks (du moins de façon saisonnière) entre 1853 et 1890 afin de récupérer le bois précieux, les métaux et autres matériaux du *HMS Investigator*, un navire abandonné de la Royal Navy. Sous le commandement du Capitaine Robert M'Clure, l'*Investigator* avait fait partie des expéditions de recherche de Franklin. Le navire avait été abandonné en 1853 après avoir été prisonnier, pendant deux hivers, des glaces de la baie Mercy au nord de l'île Banks. Par la suite, l'épave a coulé ou a dérivé.

De la fin des années 1920 jusqu'au déclin du commerce des fourrures dans les années 1970, l'île Banks était le territoire de piégeage du commerce des fourrures dans les années 1970, l'île Banks était le territoire de piégeage du renard arctique le plus productif du monde. Des familles du delta du Mackenzie, de l'île Victoria et de Tuktoyaktuk se sont installées à l'extrémité sud-ouest de l'île Banks et ont fondé la collectivité permanente de Sachs Harbour ou Ikaahuk. Les résidents actuels de ce village fréquentent à l'occasion la partie nord de l'île, mais ils considèrent Aulavik comme un réservoir de soutien des populations fauniques.

Au cours des années 1970, on a exploité le gaz et le minerai sur une grande partie de l'île Banks. Les installations sont toutefois absentes de l'île, bien qu'il subsiste des caches de carburant, des trous de forage, des profils sismiques et des sols remaniés.

2.7 Utilisation actuelle du parc

Les Inuvialuit habitent sur l'île Banks et dans la région du parc national Aulavik depuis des générations. Étant donné qu'il y a deux à trois jours de voyage entre le parc et Sachs Harbour, le parc est peu fréquenté. Tous les ans, quelques groupes s'adonnent à la chasse de subsistance dans le parc. Les Inuvialuit peuvent utiliser le parc à des fins de subsistance (y compris pour le piégeage) conformément à l'ECPNA (2.01) et à la CDI (14.[6] et [23]).

Sur le territoire du parc, on ne trouve que deux constructions permanentes. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a construit la cabane du lac Nangmagvik, généralement appelée cabane Polar Bear, en 1987; elle servait de camp de recherche sur la faune (voir 9.3). Une cabane plus vieille, habituellement désignée cabane Green, est située près de la limite sud du parc le long de la Thomsen. Elle aurait été construite dans les années 1950 par la Commission géologique du Canada; elle est actuellement en mauvais état.

Les amateurs de nature sauvage viennent dans le parc pour apprécier le terrain accidenté, faire du canot sur la Thomsen, découvrir la culture ou faire des randonnées. En ce moment, une vingtaine de visiteurs par année, explorent l'arrière-pays. Ce nombre peut passer à une centaine lorsque des brise-glaces font escale périodiquement le long

de la côte nord du parc. Étant donné que le parc est tout nouveau, les chiffres actuels ne donnent aucune indication quant au potentiel de fréquentation ou à la capacité d'accueil.

Les chercheurs en sciences naturelles et culturelles, tant du gouvernement territorial que du gouvernement fédéral, continuent de faire des travaux dans le parc. En 1996, Parcs Canada a aménagé deux stations permanentes de surveillance météorologique dans le parc. Ces stations fourniront d'importants renseignements-repères sur les précipitations, la température, etc.

Le Service canadien de la faune administre le Refuge d'oiseaux migrateurs n° 2 de l'île Banks qui occupe la partie nord du parc (voir la carte 2 - Parc national Aulavik). Créé en 1961, le Refuge protège les habitats de mue et de repos de la bernache cravant et de l'oie des neiges. Le paragraphe 4.2.3 et l'annexe E traitent du rôle du Refuge d'oiseaux dans le parc.

Grue du Canada

© Parcs Canada

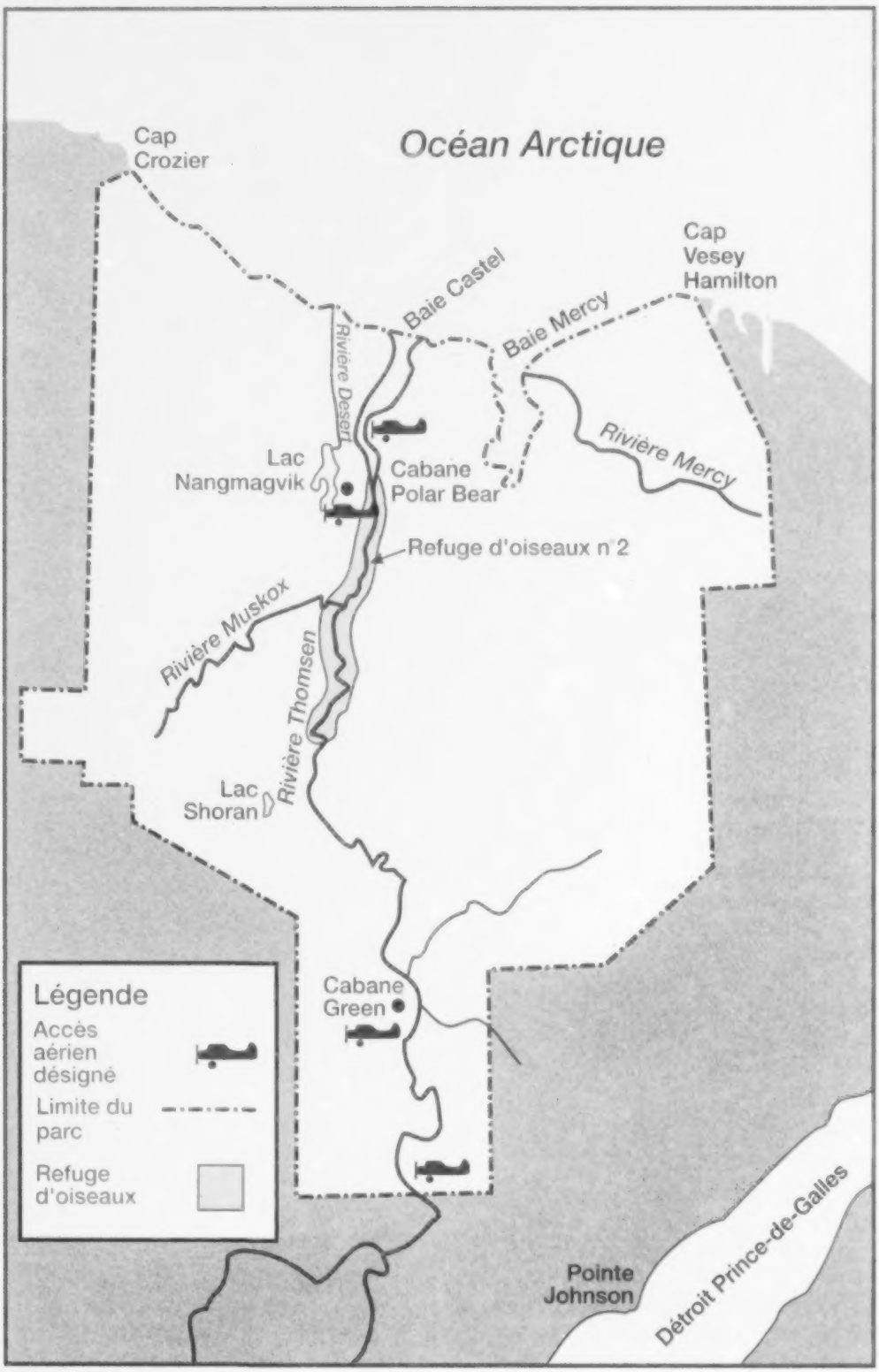

Carte 2 - Parc national Aulavik

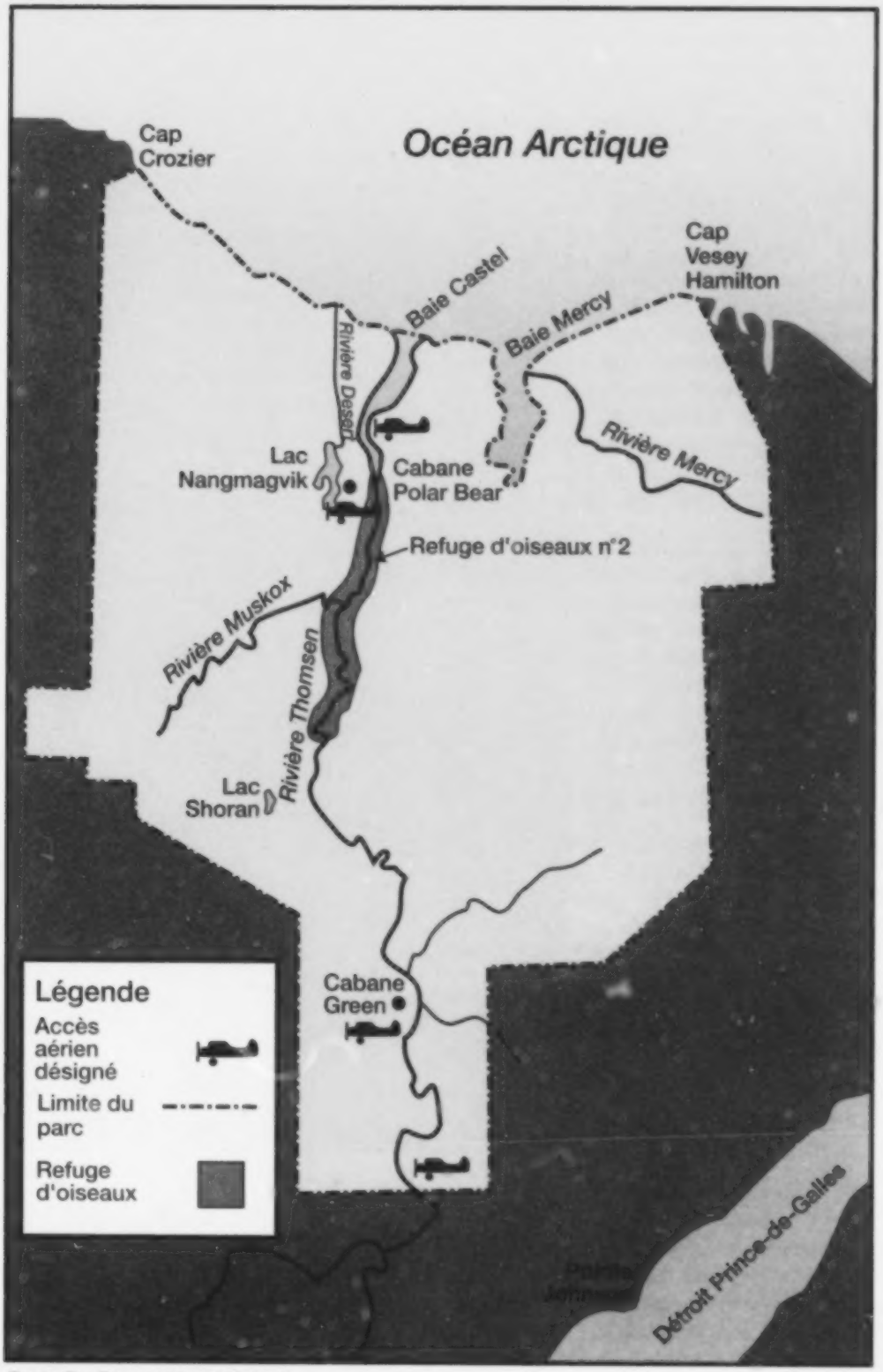

Carte 2 - Parc national Aulavik

3.0

BUT DU PARC ET OBJECTIFS DE GESTION

3.1 But du parc national Aulavik

Le but premier du parc est énoncé à l'article 2.01 de l'ECPNA :

« *L'objectif du parc est de sauvegarder à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans la région naturelle des basses-terres de l'Arctique ouest et de favoriser chez le public l'appréciation de ce patrimoine naturel afin de le léguer intact aux générations à venir tout en permettant aux Inuvialuit de l'utiliser et d'y piéger afin d'assurer leur subsistance.* »

Aulavik protège aussi une partie considérable de l'île Banks. Cette protection aidera à conserver l'intégrité écologique du grand écosystème en favorisant les processus et l'évolution naturels de l'île Banks et éventuellement ceux des terres et des eaux adjacentes. Faisant partie du grand écosystème, Aulavik contribuera au maintien de la diversité génétique.

Aulavik joue aussi un rôle important dans le contexte du réseau mondial de repères écologiques qui servent à mesurer les changements locaux, régionaux et mondiaux de l'environnement. À titre de membre de ce réseau, Aulavik est un fonds génétique *in situ* qui protège une partie de la diversité génétique de la planète. Aulavik aidera à renforcer le lien entre l'homme et la terre puisqu'on y permettra des activités de subsistance fondées sur la conservation.

3.2 Énoncé de vision pour le parc national Aulavik

Cet énoncé de vision décrit ce qu'Aulavik devrait être dans quinze ans. C'est une source d'inspiration qui orientera la planification, la gestion et l'exploitation du parc dans les années à venir et qui favorisera une étroite collaboration et une unification entre les personnes qui s'occupent du parc et celles qui l'utilisent.

Dans quinze ans...

- Aulavik aura le même niveau élevé d'intégrité écologique qu'en ce moment;
- Aulavik sera un modèle exemplaire pour les activités de subsistance dans les parcs nationaux où les utilisations traditionnelles sont autorisées;
- les programmes de recherche et de surveillance auront permis de mieux comprendre l'état des écosystèmes des parcs, les influences sur l'intégrité écologique et les mesures de gestion à prendre pour maintenir cette intégrité écologique;
- Aulavik continuera de contribuer largement à la conservation de la faune et de la flore sur l'île Banks;
- les caractéristiques archéologiques d'Aulavik, qui sont associées à plus de 3 000 ans d'histoire, seront protégées et mises en valeur dans l'intérêt des Inuvialuit et de tous les Canadiens;
- Aulavik sera source d'inspiration, surtout pour les jeunes, dans le domaine de l'intendance et des droits de propriété liés au parc, à ses ressources et à l'ensemble de l'île Banks;
- les habitants de Sachs Harbour auront développé une infrastructure touristique prospère, dans le village pour la plus grande part, et fourniront aux visiteurs la plupart des services commerciaux découlant du tourisme;
- Aulavik sera utilisé par les Inuvialuit et Parcs Canada comme modèle de fréquentation à faible impact, autant sur l'intégrité écologique que sur le milieu sauvage;
- Aulavik sera reconnu par les écotouristes, les naturalistes et les amateurs d'excursion d'aventure comme une destination de prédilection pour découvrir les milieux sauvages de l'Arctique;
- les connaissances ancestrales, la recherche scientifique et les traditions orales aideront à mieux comprendre les populations fauniques du parc et de l'île Banks;
- on comprendra beaucoup mieux l'écologie des espèces en danger de disparition, dont le caribou de Peary, et par conséquent, on prendra des mesures de gestion plus efficaces.

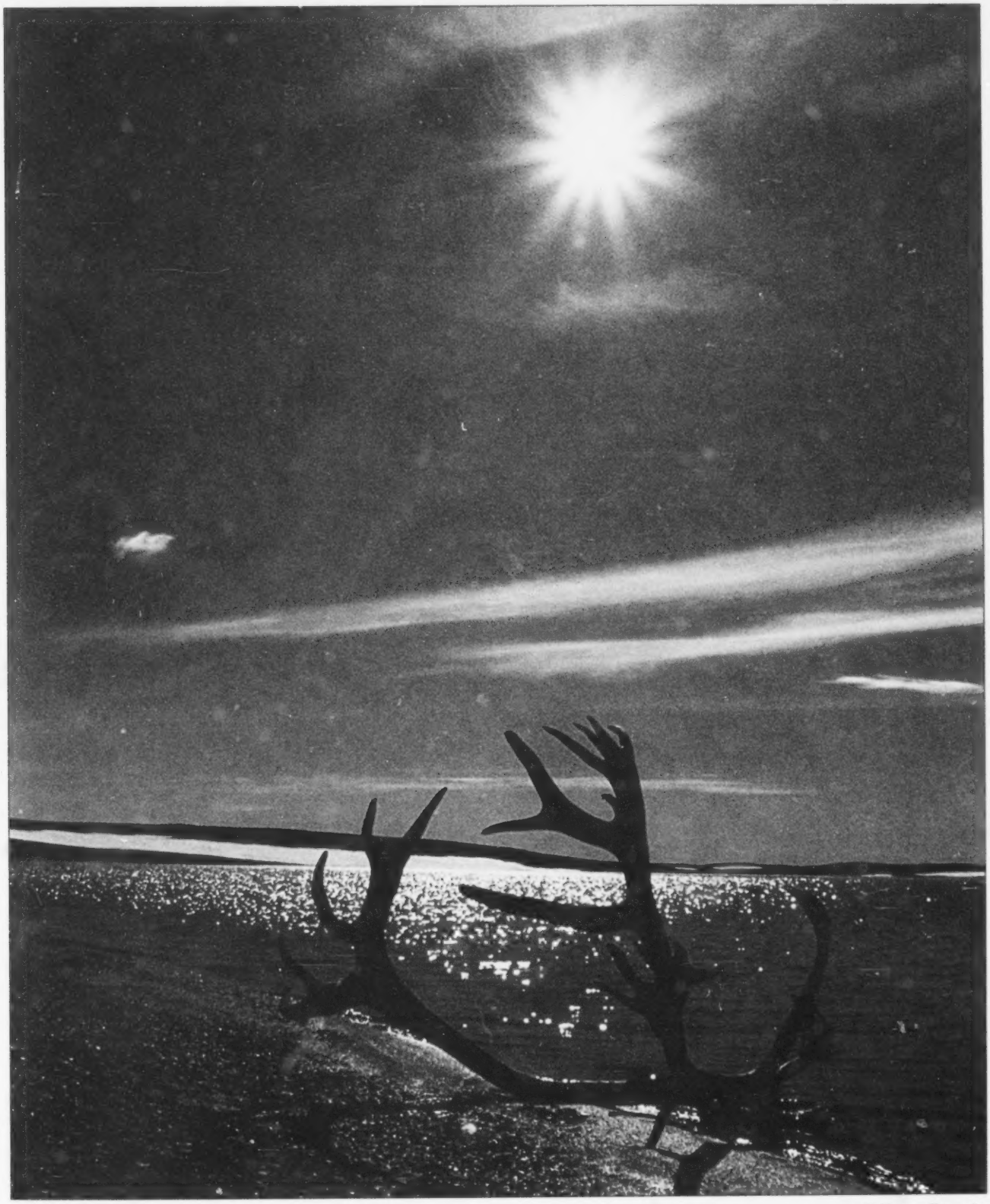

© Parcs Canad.

3.3 Objectifs de gestion du parc

L'article 3.03 de l'ECPNA oriente les objectifs de gestion du parc comme suit :

« *On exploitera et gérera le parc de façon à en protéger le caractère naturel ainsi que les espèces sauvages et leur habitat, conformément aux dispositions de la* Loi sur les parcs nationaux. »

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* fournit d'autres lignes directrices par rapport aux objectifs de gestion du parc.

Voici quelques objectifs de gestion plus spécifiques :

1. Protéger l'intégrité des écosystèmes et les ressources culturelles du parc en participant respectivement au processus de cogestion avec le Conseil inuvialuit de gestion du gibier et d'autres co-gestionnaires, ainsi que les organismes inuvialuits pertinents de la Inuvialuit Regional Corporation (IRC).
2. Comprendre les écosystèmes du parc afin d'appuyer les buts de protection à long terme du parc.
3. Garantir l'intégrité des ressources naturelles et culturelles au fil des ans et à cette fin, analyser les conditions qui existent en ce moment et les surveiller attentivement.
4. Veiller à ce que les liens entre les Inuvialuit et la terre soient maintenus au sein des activités de subsistance.
5. Promouvoir et favoriser l'éducation, la formation et le perfectionnement des jeunes Inuvialuit afin qu'ils puissent devenir des partenaires à part entière de la gestion permanente du parc.
6. Amener le public à apprécier et à comprendre le parc et à en profiter et, à cette fin, mettre en valeur et interpréter le patrimoine naturel et culturel et permettre l'utilisation actuelle du parc, notamment pour des activités traditionnelles, culturelles et durables.
7. Favoriser une utilisation adéquate du parc par les visiteurs, promouvoir le tourisme, augmenter la fréquentation et renseigner davantage le public sur le parc.
8. Veiller à ce que les Inuvialuit de Sachs Harbour profitent de la majorité des retombées économiques du parc.
9. Veiller à ce que le tourisme ne perturbe pas les activités ancestrales et de subsistance.

3.4 Énoncé d'intégrité écologique

L'énoncé d'intégrité écologique joue un rôle crucial en ce qui concerne la gestion à long terme parce qu'il :

- identifie les valeurs fondamentales de l'écosystème que le parc doit préserver;
- établit des cibles et des modalités minimales de gestion;
- cerne les problèmes possibles pour concrétiser ces modalités minimales et propose des solutions générales pour le faire.

On trouve dans la *Convention définitive des Inuvialuit,* dans la *Loi sur les parcs nationaux* et dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) trois principes qui orientent l'énoncé d'intégrité écologique. Les voici :

« *Les connaissances et l'expérience pertinentes des Inuvialuit d'une part, et des scientifiques d'autre part, devraient être mises au service de la conservation.* »

« *...lors de l'établissement des dispositions relatives au zonage et à l'utilisation par les visiteurs, la primauté sera donnée à la préservation de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus qui sont connexes.* »

« *Les écosystèmes des parcs nationaux doivent recevoir le plus haut degré de protection pour assurer la perpétuation de milieux naturels relativement peu dégradés par l'activité humaine.* »

A) Description des écosystèmes du parc

Ensoleillement et température

Le parc national Aulavik est aussi ensoleillé l'été que les endroits situés près de l'équateur. À Aulavik, toutefois, le soleil brille 24 heures d'affilée tandis que dans le sud il est présent dans le ciel seulement la moitié de la journée. Cela explique que les températures soient très égales l'été dans l'Arctique et qu'elles baissent à peine la nuit. Les plantes poussent jour et nuit pendant la courte saison de croissance de moins de 60 jours, ce qui donne un rythme de croissance quotidien élevé, mais un rythme annuel lent. La température annuelle moyenne se situe à environ -12°C et la température moyenne de juillet à 8°C.

Pergélisol

Vu les basses températures, le sol est gelé en permanence. La couche supérieure dégèle sur un mètre en été. Chaque fois que l'eau du sol gèle, elle prend de l'expansion. Cela produit un certain nombre de caractéristiques propres à l'Arctique, comme la remontée de petits monticules (hummocks et palses), la formation de grands motifs circulaires (polygones) sur la surface et le déplacement lent des pierres sur les pentes (reptation des sols due au gel).

Eau et neige

Le pergélisol a une caractéristique très importante - il empêche l'eau de s'écouler. L'eau de fonte du printemps s'accumule dans les dépressions et forme des étangs et des marais de tailles et d'apparences diverses. Ces secteurs deviennent ensuite des oasis de vie et ressortent du paysage grâce à leur carex et herbages abondants. Ailleurs, l'eau est une denrée rare puisqu'il ne tombe que 150 mm de précipitation par année.

La plupart des précipitations tombent sous forme de neige. Il faut préciser cependant que plus de 70 p. 100 de cette eau se transforme en vapeur et s'évapore avant la fonte du printemps. En hiver, les vents forts déplacent la neige. À de nombreux endroits, surtout sur les crêtes, il n'y a pas de neige en hiver et les animaux dont le boeuf musqué, le caribou et le lièvre arctique, viennent s'y nourrir. Les cariçaies sont généralement recouvertes de 10 à 50 cm de neige tassée. Une grande partie de la neige est amoncelée en bancs de neige de plusieurs mètres. Les lemmings privilégient ces bancs de neige comme habitat d'hivernage parce qu'ils sont à l'abri du froid et des prédateurs sous la couche de neige durcie. Les bancs de neige sont également une source d'eau très importante au printemps et pendant la saison de croissance. La végétation pousse en abondance, généralement à proximité de l'eau qui ruisselle de ces bancs.

Croissance des plantes

À la répartition inégale de l'eau s'ajoutent la saison de croissance courte et la quantité très faible de nutriments, particulièrement l'absence d'azote et de phosphore. C'est pourquoi la végétation du parc est caractérisée par les communautés végétales des terres nues rocheuses et des terres nues du bas-plateau. Ces vastes secteurs accueillent quelques saules herbacés, des graminées et des herbages qui poussent sur un sol presque dénudé. À certains endroits, les excréments des oiseaux, les carcasses d'animaux ou les terriers enrichissent le sol. Les plantes deviennent luxuriantes grâce aux conditions plus favorables et sont souvent de deux à trois fois plus grosses que les plantes des autres secteurs.

Cependant, même les communautés végétales les plus productives d'Aulavik donnent moins d'un cinquième de l'accroissement annuel des réseaux tempérés comme les forêts boréales. À Aulavik, les plantes poussent à un rythme qui varie entre 40 et 80 g/m^2 au-dessus du sol et entre 60 et 100 g/m^2 sous le sol par année dans les peuplements humides de carex et entre 10 et 40 g/m^2 au-dessus du sol et entre 5 et 20 g/m^2 sous le sol par année dans les toundras à hummocks et les peuplements des hautes terres nues. Les terres nues rocheuses donnent une croissance inférieure à 1 g/m^2 par année. Par opposition, une forêt boréale peut produire 400 g/m^2 par année. Le rythme lent de la croissance dans l'Arctique révèle jusqu'à quel point cet écosystème est vulnérable. Il faut compter de nombreuses années pour guérir une blessure. Par exemple, il faudra entre 20 et 40 ans au saule rampant de l'Arctique pour remplacer 30 cm d'une branche cassée. Cette lente cicatrisation

explique pourquoi perdurent pendant des siècles les cicatrices que l'atterrissage des aéronefs laisse sur le sol.

C'est sous le sol que les communautés végétales de l'Arctique sont les plus productives. Les plantes entreposent dix fois plus de matières organiques sous la surface (jusqu'à 2 kg/m^2) qu'au-dessus (0,2 kg/m^2). Elles procèdent de la sorte pour commencer à pousser dès le début du printemps alors que le sol est encore gelé et qu'elles ont besoin de nutriments pour croître. Compte tenu de la faible teneur en nutriments du sol, les plantes de l'Arctique recyclent entre 40 et 90 p. 100 des nutriments de leurs feuilles à la fin de la saison de croissance. Ces nutriments sont accumulés dans des organes spéciaux sous le sol.

Les algues sont importantes dans les milieux humides parce qu'elles peuvent récupérer directement l'azote présent dans l'air. La plupart des autres plantes n'ont pas cette capacité et l'absence d'azote limite leur croissance. Ainsi, l'azote retenu par les algues stimule la croissance, surtout à proximité des étangs peu profonds.

Herbivores

Les herbivores de cette région comprennent des mammifères, des oiseaux et des invertébrés (insectes et vers). Dans les aires plus sèches, les lemmings bruns et à collerettes se nourrissent de graminées et de saules. De nombreux spécialistes soulignent le fait que la taille des populations de lemmings varie considérablement d'une année à l'autre et que le taux de réussite en matière de reproduction de toute une série de prédateurs dépend du cycle des lemmings. Lorsque ces derniers sont rares, les buses pattues, les harfangs des neiges, les labbes, les hiboux des marais, les renards arctiques et les hermines ont peu de jeunes et parfois ne se reproduisent pas du tout. Il semblerait que les populations de lemmings de l'île Banks connaissent un « sommet » périodique, mais les observations directes ne confirment pas l'hypothèse d'un cycle de quatre ans. Cependant, les prises de renards arctiques suivraient un cycle de trois à cinq ans, probablement lié à celui des lemmings.

Les boeufs musqués broutent dans les cariçaies presque toute l'année. Ce n'est qu'à la fin de l'hiver, lorsque les températures très froides font durcir la neige, qu'ils n'ont plus accès à cette végétation. Ils se déplacent alors sur les crêtes et les pentes balayées par le vent. Les caribous fréquentent aussi les cariçaies, mais vont paître la végétation du bas-plateau et des collines. Les lièvres arctiques préfèrent les pentes et les crêtes et creusent dans la neige peu profonde pour trouver des saules arctiques. L'été, les oies des neiges picorent dans les organes de stockage souterrains des graminées arctiques des cariçaies. Les lagopèdes se régalent des graines et des fleurs des zones plus sèches.

Les grands herbivores mangent jusqu'à 60 p. 100 des plantes présentes dans certains secteurs. Dans la plupart des autres écosystèmes, les animaux prélèvent tout au plus 10 p. 100 des plantes. Les recherches montrent que les herbivores de l'Arctique, et particulièrement les boeufs musqués, fertilisent les plantes parce qu'ils rendent au sol des nutriments plus rapidement que les plantes ne le feraient en se décomposant. La décomposition naturelle des plantes est lente dans l'Arctique en raison des températures basses; les herbivores contribuent à l'accélération de ce processus. Depuis des millénaires, il s'est établi une symbiose entre les plantes et les animaux. Sans l'aide des herbivores, seulement 10 à 30 p. 100 des plantes se décomposeraient la première année. En leur absence, les plantes mortes s'accumulent et forment une épaisse couche de tourbe dans les aires où les plantes poussent bien. La plupart des nutriments (95 à 99 p. 100) nécessaires à la croissance des plantes sont retenus dans la tourbe. Une très petite partie (1 à 5 p. 100 de tous les nutriments de l'écosystème) est présente dans le sol. Les nouveaux nutriments pénètrent dans le sol lentement par l'action de la pluie, de la minéralisation du sol et de la fixation de l'azote, mais en quantités infimes (moins de 0,3 p. 100 des nutriments du système). La lenteur de la décomposition des plantes expliquerait pourquoi les plantes manquent de nutriments. Dans la plupart des secteurs, les herbivores ne sont pas assez nombreux pour changer la situation. Les petits herbivores comme les vers et les insectes sont à peine visibles, mais tout de même importants.

Ils s'alimentent des racines et des plantes mortes. Vu les températures basses, ils croissent et se développent très lentement. Par exemple, il faut plus de 10 ans au papillon nocturne de l'Arctique pour compléter son cycle de vie (de l'oeuf à l'adulte).

Très peu de ces petites espèces ne sont pas en mesure de conserver une température corporelle constante dans l'Arctique. Contrairement à ce qu'elles font dans le sud, elles ne peuvent pas se mettre à l'abri du gel dans le sol. Seulement quelques espèces parviennent à survivre dans les températures froides parce qu'elles se sont adaptées aux circonstances. Certaines augmentent la concentration de glycol (antigel) de leur sang pour résister au gel.

Prédateurs

Les renards arctiques, les loups arctiques et les labbes à longue queue sont les principaux prédateurs à Aulavik. Les renards sont à la fois chasseurs et charognards. De nombreux renards passent l'hiver sur les mers de glace où ils suivent les ours polaires et mangent les carcasses. Les loups sont les seuls prédateurs des boeufs musqués et des caribous; ils chassent aussi les petits mammifères et se nourrissent de leurs carcasses. L'été, les labbes migrent dans le parc et s'alimentent de lemmings, d'oeufs d'oiseaux et de petits oiseaux. Les hermines, les buses pattues, les faucons pèlerins et les harfangs des neiges fréquentent aussi le parc. Parmi les oiseaux insectiveres les bruants lapons, les bruants des neiges et les bécasseaux semblent également assez répandus.

Loup arctique

© Parcs Canada

Adaptations des animaux

Les animaux se sont adaptés aux conditions spéciales d'Aulavik de nombreuses façons. Les migrations saisonnières sont très fréquentes, surtout parmi les oiseaux et les poissons. Plus de 90 p. 100 des oiseaux de l'île Banks sont des oiseaux migrateurs. On croit que certains mammifères du parc pourraient migrer, mais cette hypothèse n'est pas confirmée. Il est clair, cependant, que certains mammifères, comme le boeuf musqué et le caribou, se sont adaptés à l'hiver - ils ralentissent leur métabolisme et ont donc besoin de moins de nourriture. Pour beaucoup d'animaux, les cycles d'activité sont beaucoup plus longs et les périodes de quête de nourriture plus courtes en hiver. Quelques adaptations physiques - queues et oreilles courtes, fourrure épaisse et corps arrondi - les aident à mieux tolérer le froid.

Biodiversité

On croit souvent que les écosystèmes arctiques sont dénués de vie. Il n'en est rien, car grâce à diverses adaptations, des formes de vie diversifiées se sont établies dans le parc national Aulavik. On compte 160 espèces de plantes vasculaires, 83 espèces de lichens, 97 espèces de mousses, 17 espèces de mammifères, 79 espèces d'oiseaux et 8 espèces de poissons.

Historique de l'utilisation du territoire

Des vestiges confirment que les hommes utilisent la région du parc depuis 3 800 ans presque en permanence, ce qui correspond à la période où les esquimaux se sont installés dans l'Arctique. Des peuples des principales cultures se sont donc établis à Aulavik à un moment donné. Bien que les périodes d'occupation aient été sporadiques, ces peuples se sont adaptés au milieu extrêmement difficile en développant des techniques particulières de chasse et de pêche. Leurs descendants, les Inuvialuit, ont conservé jusqu'à nos jours ces activités de subsistance.

En 1853, le premier contact avec une culture matérielle marque un point tournant. Cette année-là en effet, la Royal Navy abandonnait le *HMS Investigator* dans la baie Mercy (voir 2.6 - Histoire culturelle). L'épave est alors devenue une source importante de matériaux dont le métal et le bois. Le fait que ces matériaux soient soudainement disponibles a eu des répercussions importantes sur les déplacements, l'établissement et le mode de vie des habitants locaux.

Au début des années 1900, le piégeage très lucratif du renard arctique a attiré les Inuvialuit du delta du Mackenzie, de l'île Victoria, de la péninsule de Tuktoyaktuk et du versant nord de l'Alaska à l'île Banks. En peu de temps, cette île est devenue l'aire de piégeage du renard arctique la plus productive du monde.

Dans les années 1950, la GRC a établi un poste permanent sur la rive sud de l'île Banks pour deux raisons : l'afflux de personnes associées au commerce des fourrures et la décision du gouvernement fédéral d'affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. À mesure que des services gouvernementaux et commerciaux étaient offerts, les chasseurs quittaient les camps saisonniers épars pour installer leurs familles dans la nouvelle collectivité de Sachs Harbour à l'extrémité sud de l'île, soit à 200 km du parc. Les chasseurs et les trappeurs ont probablement eu des incidences sur les populations de renards, de loups et de caribous, surtout sur celles de la moitié sud de l'île.

Dans les années 1960 et 1970, comme cela a été fait dans une grande partie du Nord du Canada, on a entrepris d'empoisonner les loups pour éviter qu'ils ne mangent les renards arctiques pris au piège et pour faire augmenter les populations de caribous et de boeufs musqués.

C'est dans les années 1970 que les hommes sont intervenus le plus dans le parc. À cette époque, on a exploité le gaz et le pétrole à l'île Banks et fait des travaux intensifs de séismologie. Bien que ces derniers aient probablement eu peu d'effets sur l'intégrité écologique, ils ont laissé des traces comme en témoignent les cicatrises causées par le matériel lourd, les trous de forage et les résidus.

En ce moment, les Inuvialuit de Sachs Harbour s'adonnent à la chasse et à la pêche de subsistance et les visiteurs au canotage et aux randonnées. L'écosystème du parc pourrait également subir les contrecoups d'activités industrielles qui se font à l'extérieur du parc. Aucune des activités

actuelles ou antérieures pratiquées dans le parc n'a eu beaucoup d'envergure. C'est pourquoi l'écosystème est demeuré presque intact et a conservé son intégrité écologique.

B) Buts et critères de gestion

But 1 : La structure et le fonctionnement des écosystèmes du parc ne subiront pas les répercussions des activités humaines et leurs caractéristiques devraient rester intactes :

- le climat d'Aulavik a les caractéristiques suivantes : température mensuelle moyenne en juillet inférieure à 14° C, température annuelle moyenne inférieure à -10° C, précipitations annuelles inférieures à 300 mm. Étant donné que ce qui se passe à échelle globale a une grande influence sur le climat d'Aulavik, il se peut que les mesures de gestion au niveau de l'écosystème ne soient pas efficaces;
- la croissance des plantes au-dessus du sol ne dépasse pas 180 g/m^2 dans les peuplements humides de carex;
- le pergélisol est présent partout dans le parc. La couche qui fond ne dépasse pas 3 m de profondeur;
- différentes classes de couvert occupent différents secteurs du parc énumérés ici en pourcentage : terres nues sablonneuses et rocheuses, 11,7 %; toundra sèche, 24,5 %; toundra d'arbustes nains, 12,9 %; toundra des hummocks, 24,8 %; prés à régime d'humidité constant, 15 %; cariçaies humides, 6,8 %; ombres et non classée, 1,75 %; neige et glace, 0,8 %; eau, 1,61 %;
- le système a une production nette de carbone, surtout dans les cariçaies humides. Cela signifie qu'à long terme, il y a accumulation de tourbe. Une perte nette du carbone provenant de la tourbe et attribuable à des températures plus élevées en été correspondrait à un changement important de l'écosystème;
- le nombre d'espèces de tous les groupes taxonomiques demeure aux niveaux précités;
- la majorité des plantes recyclent de 40 à 90 p. 100 des nutriments des feuilles au lieu d'assimiler les nutriments du sol;
- les plantes tirent moins de 5 p. 100 de leurs besoins en azote et en phosphore du sol. Elles n'ont pas accès à la majorité des nutriments;
- toutes les espèces qui ne migrent pas ont établi des populations viables dans le grand écosystème de l'île Banks, sauf le grizzli et le carcajou. Ces deux derniers fréquentent occasionnellement l'île et pourraient avoir constitué des populations viables ailleurs;
- les produits chimiques suivants ne doivent pas être présents dans la rivière Thomsen et le lac Nangmagvik à des niveaux importants :
  - pesticides chlorés dont le toxaphène, le chlordane, le lindane et les DDT
  - composés industriels volatiles chimiquement stables, dont les BPC et les vératoles tri et tetrachlorés
  - les herbicides comme le trifluraline et le triallate
  - les alcanes chlorés
- l'état, la quantité et la dispersion des artefacts culturels sont maintenus. Cela comprend les habitations historiques, les caches, les cercles de tentes, les outils, etc;

But 2 : Pour concrétiser les objectifs d'intégrité écologique, il est indispensable que le public appuie les principes de gestion du parc. Par conséquent, obtenir l'appui des groupes cibles représente un objectif de gestion mesuré selon les critères suivants :

- on identifie les groupes cibles;
- on diffuse à ces groupes des renseignements sur l'état du parc et les principales mesures de gestion prises par les gestionnaires du parc;
- les groupes connaissent et apprécient les ressources naturelles et culturelles du parc;
- on élabore une stratégie de communication pour renseigner régulièrement les groupes, surtout ceux de Sachs Harbour, des autres collectivités de l'ouest de l'Arctique, des écoles, des co-gestionnaires et des groupes voués à l'environnement;
- les groupes connaissent les ressources du parc et appuient les mesures de gestion prises par les gestionnaires du parc;

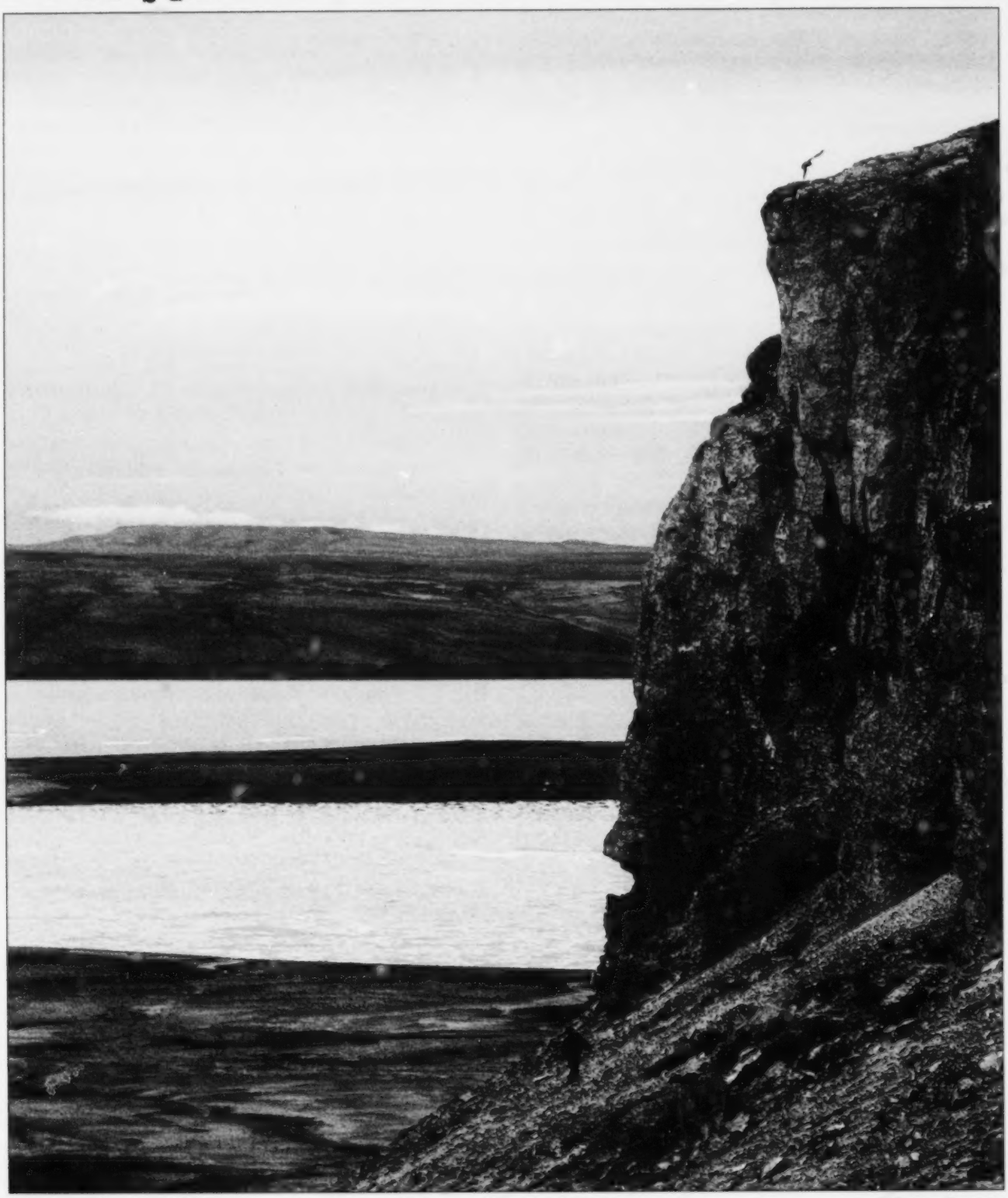

Falaises près du détroit M'Clure

© Parcs Canada

- les groupes de cogestion connaissent et appuient les programmes de gestion d'Aulavik;
- les groupes de cogestion participent activement au processus décisionnel.

But 3 : On a reconnu, au cours de l'élaboration de cet énoncé d'intégrité écologique, que le parc national Aulavik était différent des autres parcs nationaux en ce sens qu'il avait été créé conformément à une revendication territoriale autochtone, la CDI. Celle-ci reconnaît que les Inuvialuit ont un intérêt particulier dans les terres et par conséquent, leur accorde un rôle prévu par la loi dans le processus décisionnel au niveau du Ministère, indépendamment du processus de consultation publique. Ce rôle (qui garantit que les Inuvialuit sont consultés sur toutes les questions liées au poisson et à la faune et à leurs habitats respectifs) doit être respecté dans la gestion d'Aulavik. C'est ce processus de consultation que l'on appelle gestion coopérative (cogestion). La consultation se fera en travaillant avec tous les co-gestionnaires reconnus en vertu de la CDI (8.2) afin d'arriver aux décisions touchant la gestion d'Aulavik. Tous les détails sur la consultation des Inuvialuit sur les questions de gestion seront donnés dans le plan de conservation de l'écosystème.

- La consultation se fera en travaillant avec tous les co-gestionnaires reconnus en vertu de la CDI (8.2 - Coopération entre organismes) afin d'arriver aux décisions touchant la gestion d'Aulavik.
- Tous les détails de la consultation des Inuvialuit sur les questions de gestion seront donnés dans le plan de conservation de l'écosystème.

C) Les problèmes

Voici une liste des problèmes actuels et potentiels qui se posent à Aulavik. Par problème, on entend un facteur de stress susceptible d'avoir des incidences négatives sur l'intégrité écologique du parc. Les problèmes sont groupés en quatre catégories : A (critique), B (important), C (minime) et D (inconnu). Le plan de conservation de l'écosystème décrit à l'article 4.1.2 oriente les solutions à adopter pour résoudre ces problèmes.

Perte des connaissances ancestrales (A)

Les connaissances ancestrales sur le parc se perdent à mesure que les aînés meurent. Dans le cadre d'un vaste projet d'enregistrement de l'histoire orale, on tente de conserver le plus de connaissances possibles.

Réchauffement de la planète (D,A)

D'après les modèles de circulation générale, c'est dans l'Arctique que le climat se réchauffera le plus rapidement au cours des prochaines décennies. Les programmes de surveillance du climat et de la phénologie végétale en cours visent à cerner les effets de ce réchauffement sur l'écosystème du parc. Les résultats seront transmis via les réseaux nationaux et internationaux.

Rayonnement ultraviolet (D,A)

L'appauvrissement de la couche d'ozone entraînera une hausse du rayonnement ultraviolet, surtout aux latitudes supérieures. Un détecteur d'ultraviolet installé sur une des stations météorologiques automatisées mesure ces changements. Les résultats seront diffusés à de nombreux intervenants dans le cadre du programme de surveillance.

Fréquentation (B)

Les visiteurs et le personnel du parc pourront avoir des effets négatifs sur l'écosystème parce qu'ils risquent d'endommager le sol, de laisser des déchets et d'enlever des artefacts. Par précaution, les visiteurs pourront atterrir dans des zones désignées seulement. À l'avenir, les emplacements de camping utilisés fréquemment feront l'objet d'une surveillance. Certains sites culturels vulnérables seront également surveillés. On renseignera tous les visiteurs sur la façon de minimiser les impacts négatifs sur le territoire.

Toxines et polluants (D,B)

Un certain nombre de sites situés dans le parc ou à proximité de ce dernier sont pollués par endroit. Le personnel les dépollue lorsque c'est possible. Un programme de surveillance de l'eau permettra de déterminer les effets du transport à grandes distances des polluants sur les ressources aquatiques.

Prises non viables (C)

En ce moment, les prises de poissons et d'animaux du parc sont sans importance. Si celles-ci devaient toutefois atteindre des niveaux intolérables pour l'écologie, on pourrait faire face à un problème. L'étude permanente des prises dresse l'inventaire des niveaux d'utilisation. On fait aussi le relevé des prises.

Activités illégales (C)

Actuellement, le personnel effectue sporadiquement des patrouilles dans le parc. Étant donné que le parc est éloigné et difficile d'accès, il est peu probable que des activités illégales s'y déroulent.

Maladies (C)

Le personnel du parc et le personnel du GTNO responsable des ressources renouvelables exercent une surveillance occasionnelle sur les maladies des animaux. Les maladies des plantes seront toutefois surveillées régulièrement.

Espèces exotiques (C)

On surveillera la présence d'espèces exotiques au moyen de graphiques fixes qui tracent régulièrement la composition des communautés végétales. Des observations effectuées lors des patrouilles permettront de repérer ces espèces.

4.0 GESTION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC

4.1 Gestion axée sur l'écosystème

Comme l'exige l'ECPNA, le programme de conservation et de protection des ressources patrimoniales d'Aulavik s'appuiera sur les principes de la *Loi sur les parcs nationaux* et de la CDI. Ces deux documents de gestion reconnaissent l'importance de gérer le grand écosystème qui s'étend bien au-delà des limites du parc. La gestion axée sur l'écosystème fournira une importante assise de gestion pour le parc, car elle :

- reconnaît que l'intégrité écologique du parc subit des influences qui proviennent d'au-delà de ses limites;
- s'applique à déterminer les interrelations dans l'écosystème;
- sert de base aux cadres de gestion émanant de multijuridictions et de partenariats.

Plus précisément, une approche de gestion axée sur l'écosystème à Aulavik signifie :

- que la portée du plan directeur ira bien au-delà des limites du parc; par exemple, la stratégie visant à protéger les eaux de la rivière Thomsen de la pollution devra porter non seulement sur la partie de la rivière traversant le parc, mais également sur l'ensemble de son bassin hydrographique et de ses affluents sur l'île Banks;
- qu'il faudra tenir compte des corrélations dans l'écosystème au moment d'évaluer les répercussions et d'établir des plans d'action;
- que la gestion du parc sera un processus de coopération auquel participeront les Inuvialuit et d'autres organismes de gestion des ressources, sérieux et relevant du gouvernement (voir 8.0 - Intégration régionale).

Comme pour tous les écosystèmes, il n'est pas facile de délimiter l'aire couverte par le grand écosystème du parc Aulavik. Les bassins hydrographiques sont un des éléments qui peuvent représenter les interrelations dans le grand écosystème. Parmi les autres éléments, mentionnons les habitats fauniques et même les facteurs touchant l'ensemble de la planète, comme les changements climatiques, les océans et la circulation de l'air. De ce point de vue, on peut déterminer que l'écosystème du parc se compose de l'ensemble de l'île Banks et même au-delà. Les relations du parc dans le grand ensemble soulignent la nécessité d'une collaboration dans la gestion du parc. Cette coopération est indispensable à la gestion. La CDI (14[2]) stipule que « *afin d'arriver à une protection efficace des écosystèmes dans la région visée par la revendication des Inuvialuit, il devrait y avoir un régime de gestion intégré de la faune et des terres, auquel on devrait arriver grâce à différents moyens dont la coordination des pouvoirs législatifs.* » (Voir 4.1.2 - Plan de conservation de l'écosystème et 8.0 - Intégration régionale)

4.1.1 Connaissances ancestrales

La population locale, particulièrement les aînés, connaît très bien la région, son histoire, le territoire, les paramètres environnementaux, la faune et les habitats. Ses connaissances seront utiles pour comprendre les écosystèmes et l'histoire culturelle de la région. Parcs Canada recueille le savoir traditionnel des Inuvialuit concernant les ressources naturelles et culturelles du parc. Il s'intéresse particulièrement aux croyances traditionnelles, à l'histoire orale ainsi qu'à l'origine historique et culturelle des noms de lieux à l'intérieur et aux alentours du parc. Ces renseignements seront utilisés, dans la mesure du possible, pour la gestion du parc.

4.1.2 Plan de conservation de l'écosystème

Un plan de conservation de l'écosystème est un document essentiel à la planification des ressources naturelles et culturelles d'un parc. S'inspirant de la stratégie d'ensemble du plan directeur, il identifie de façon plus détaillée les objectifs et les mesures relatifs au maintien de l'intégrité écologique et à la gestion des écosystèmes du parc. Il sera fondé sur les principes de la gestion axée sur l'écosystème et

Cache de viande traditionnelle le long de la rivière Thomsen

© Parcs Canada

étudiera le parc dans le contexte de son grand écosystème et des nombreuses autorités dont il dépend.

Parcs Canada rédigera un plan de conservation de l'écosystème en collaboration avec le Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee, le Conseil consultatif de la gestion de la faune des T.N.-O. (CCGF[TNO]), le Comité mixte de gestion de la pêche et d'autres gestionnaires de ressources de la région. L'élaboration du plan s'inspirera largement de l'ouvrage intitulé *Sachs Harbour Community Conservation Plan* (1992). À titre de description des valeurs fondamentales du parc, le plan s'inspirera de l'énoncé d'intégrité écologique décrit au point 3.4. Le plan traitera principalement des points suivants :

1. Définir les étapes à suivre pour la consultation de Parcs Canada auprès des Inuvialuit tout au long du processus de cogestion.
2. Décrire et cartographier les écosystèmes d'Aulavik.
3. Établir des objectifs écologiques précis pour maintenir l'intégrité du parc. L'intégrité écologique porte à la fois sur l'environnement naturel et culturel.
4. Sélectionner des indicateurs et définir des repères concernant l'intégrité écologique du parc et repérer les menaces au maintien à long terme de son intégrité écologique.
5. Élaborer des plans d'action pour faire face aux menaces connues ou aux menaces potentielles à l'intégrité écologique du parc.
6. Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance écologique du parc qui servirait également au suivi de la santé de l'écosystème régional.
7. Étudier les questions relatives à la gestion de la faune dans la région et dans le parc.
8. Mettre au point une base de données sur les ressources géographiques et la partager avec des organismes et des groupes clés afin d'encourager l'analyse, la prise de décisions judicieuses, l'échange et la diffusion de renseignements.
9. Trouver des solutions mutuellement satisfaisantes pour améliorer la santé de l'écosystème régional et répondre aux questions qui dépassent les limites du parc.
10. Autres points soulevés au cours de la consultation.

4.2 Environnement naturel

Conformément aux objectifs du parc, la gestion de l'environnement naturel sera axée sur le maintien de l'intégrité écologique du parc et de la région, grâce à la gestion coopérative de l'environnement avec des partenaires des T.N.-O., de la région visée par la revendication des Inuvialuit et d'autres territoires adjacents.

4.2.1 Recherche et surveillance

Les objectifs de gestion du parc soulignent l'importance de la recherche et de la surveillance pour le maintien de l'intégrité écologique. Aulavik représente la région naturelle des basses-terres de l'Arctique Ouest et constitue un exemple de l'intégrité de l'écosystème de cette région. Les objectifs de la gestion axée sur l'écosystème seront adaptés aux réalités locales et régionales.

Il y aura collaboration au niveau de la recherche et de la surveillance entre Parcs Canada, les autres organismes gouvernementaux et les partenaires de recherche grâce au processus de cogestion (voir 8.2 - Collaboration entre organismes et 4.1.2 - Plan de conservation de l'écosystème).

- Les espèces et les processus considérés comme des indicateurs de l'intégrité écologique, ainsi que les ressources culturelles, seront suivis de près.
- Afin d'assurer la coordination et l'intégration de la recherche et de la gestion à l'échelle régionale, on encouragera la collaboration entre Parcs Canada et des partenaires de recherche (voir 8.0 - Intégration régionale).
- Les activités de recherche et de surveillance seront menées de façon à n'avoir que des répercussions minimes sur l'environnement et seront soumises à l'évaluation environnementale.
- On accordera la priorité aux travaux de recherche appuyés par les communautés avoisinantes et qui s'intègrent aux réalités régionales.
- On tiendra compte des connaissances ancestrales (Inuvialuit) en matière d'écologie.
- On surveillera les répercussions sur l'environnement dans les aires très fréquentées comme celle de la rivière Thomsen et dans les sites culturels dont il est question en 6.0 - Zonage.
- L'état de la végétation dans les aires susceptibles d'être très fréquentées, comme les campings et les sentiers, sera surveillé. Les renseignements découlant de cette surveillance serviront à orienter les pratiques de gestion afin d'éviter les effets néfastes sur l'environnement.
- On recueillera les données utiles au Rapport sur l'état des parcs.
- Les gestionnaires du parc travailleront de concert avec les organismes de gestion de la faune à la surveillance du caribou de Peary, une espèce en danger de disparition.
- D'autres projets de recherche et de surveillance conformes aux objectifs du parc seront entrepris selon les priorités établies, la disponibilité des ressources financières et les besoins en matière de sécurité publique.

4.2.2 Urgences écologiques

L'industrie pétrolière et gazière peut continuer l'exploration des ressources en hydrocarbures dans l'océan Arctique. Des déversements pourraient donc se produire au large des côtes du parc Aulavik. Dans une telle éventualité et par mesure de prévention, on établira des liens avec les organismes s'occupant d'urgences écologiques. Le Comité d'étude des répercussions environnementales et le Bureau d'examen des répercussions environnementales, tous deux autorisés par la CDI, seront mis à contribution; la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, entre autres lois, sera appliquée. Dans le cadre de la surveillance de l'intégrité écologique, on veillera à la détection de la contamination par les hydrocarbures.

- Parcs Canada prendra part aux évaluations environnementales des activités actuelles et projetées d'extraction d'hydrocarbures ou de minerai pouvant avoir des répercussions sur le parc.
- On surveillera de près le rivage, les espèces fragiles et les aménagements, afin de détecter les répercussions possibles sur l'environnement.

- Parcs Canada participera aux exercices de préparation en cas d'urgence écologique, au niveau régional.

4.2.3 Gestion du Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks

La création du Refuge d'oiseaux migrateurs n° 2 de l'île Banks remonte à 1961 et avait pour but de protéger les nombreuses aires de mue de la petite oie des neiges le long de la vallée de la rivière Thomsen et dans les terres humides adjacentes. Le refuge fait environ 142 km^2. Un protocole d'entente (annexe C) a été conclu entre le Service canadien de la faune (SCF) et Parcs Canada en 1992. Le protocole confirme les bases sur lesquelles le SCF et Parcs Canada s'entendent pour collaborer au niveau de l'exploitation et de la gestion du refuge d'oiseaux.

Le SCF a préparé, en 1992, un plan de gestion pour tous les refuges d'oiseaux situés dans la région visée par la revendication des Inuvialuit. Les articles de ce plan qui s'appliquent au Refuge d'oiseaux migrateurs n° 2 de l'île Banks, portant notamment sur les buts, objectifs et principes de gestion, forment l'annexe E.

La poursuite du dialogue et de la communication entre le Service canadien de la faune et Parcs Canada permettra d'atteindre les objectifs de gestion et de satisfaire aux conditions des deux organismes. Chaque fois que cela sera possible, les deux organismes collaboreront au niveau des arrangements de nature logistique, et ce, afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources.

Le processus de délivrance de permis pour l'accès au Refuge d'oiseaux migrateurs n° 2 de l'île Banks se présente comme suit :

- L'accès se fera selon les modalités normales d'inscription des visiteurs de Parcs Canada. Une fois par an, Parcs Canada fournira un récapitulatif des données sur les visiteurs au SCF afin d'informer l'organisme de la fréquentation du refuge (troisième point du protocole d'entente).
- On adoptera un seul système de permis aux fins de recherche (ex. : permis de recherche de Parcs Canada), garantissant au SCF la possibilité de revoir toutes les demandes qui s'appliquent au refuge.
- Pour toute demande en vue d'effectuer des recherches dans le refuge, on s'adressera d'abord à Parcs Canada. Il incombe ensuite à ce même organisme de voir à ce que les demandes soient inspectées par le Comité d'études des répercussions environnementales.
- Si le SCF désirait entreprendre des recherches dans le refuge en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, le SCF peut procéder à ces recherches à condition qu'elles soient conformes aux dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux* (neuvième point du protocole d'entente).

4.3 Environnement culturel

Les ressources culturelles sont des aspects importants de l'environnement. En apprenant à mieux comprendre les liens qui existent entre l'environnement naturel et l'environnement culturel, les gestionnaires du parc amélioreront leur capacité de gérer les ressources du parc.

La communauté de Sachs Harbour et la IRC seront mises à contribution pour la gestion des ressources culturelles à Aulavik. Celles-ci seront gérées conformément à ce plan directeur et à la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Cette dernière est fondée sur cinq principes : valeur, intérêt du public, compréhension, respect, intégrité. Elle régit également la gestion des ressources culturelles comme suit :

1. Inventaire : il faut inventorier les ressources culturelles du parc pour faire l'évaluation initiale de leur valeur. Une entente sur la garde de ressources archéologiques sera conclue entre Patrimoine canadien et la IRC, conformément à l'ECPNA (5.06); elle précisera les soins à accorder aux ressources archéologiques trouvées à Aulavik et à qui elles seront confiées.

2. Évaluation : il faut déterminer la valeur patrimoniale des ressources, y compris leur vulnérabilité aux menaces, leur potentiel du point de vue scientifique et interprétatif et leur valeur pour le milieu.
3. Prise de décision : il faut tenir compte de la valeur historique de toutes les ressources culturelles et des mesures les concernant, dans toutes les décisions de gestion touchant le parc, y compris l'élaboration des plans directeurs du parc.
4. Surveillance : il s'agit de surveiller à la fois le lieu et les décisions et mesures de gestion afin de garantir que les ressources sont gérées efficacement.

4.3.1 Inventaire, recherche et programme de surveillance

Les activités de recherche culturelle visant à appuyer les objectifs du parc feront l'objet d'un suivi. L'inventaire des sites archéologiques situés dans le parc est en cours et son achèvement est considéré comme une priorité. Jusqu'à maintenant, 186 sites ont été évalués. Une grande partie de cet inventaire porte sur l'histoire orale dont l'étude est terminée auprès des habitants d'Aulavik/Sachs Harbour. On conclura un protocole d'entente entre Parcs Canada et le représentant inuvialuit indiqué pour décider des futures recherches sur les connaissances ancestrales et histoires orales.

La priorité en matière de recherche devrait être accordée aux aires les plus vulnérables aux activités humaines et aux perturbations naturelles ou aux endroits désignés comme aires culturellement fragiles (voir 6.0 - Zonage). Dans ce contexte, la priorité sera accordée aux endroits suivants :

- Le cours de la rivière Thomsen, soit l'aire du parc ayant le potentiel le plus élevé en ce qui a trait à la fréquentation;
- Le site de l'Investigator, Head Hill et le complexe archéologique de Nasogaluak en tant qu'aires culturellement fragiles;

Par ailleurs :

- On favorisera la collaboration entre Parcs Canada et les chercheurs et organismes s'occupant de recherche culturelle;
- On accordera la priorité aux travaux de recherche appuyés par les communautés avoisinantes et qui s'intègrent aux réalités régionales;
- On appuiera la recherche culturelle menée par la collectivité, y compris les recherches portant sur l'histoire orale et le savoir traditionnel;
- On encouragera la collaboration avec les organismes culturels de la collectivité en vue de l'interprétation et de la présentation du fruit des recherches aux visiteurs, aux résidents et au public.

4.3.2 Histoire, culture et participation des Inuvialuit

Le contexte culturel d'Aulavik englobe tout un éventail de ressources et d'activités culturelles ainsi qu'une tradition continue d'utilisation du territoire par les Inuvialuit. Le contexte culturel comprend les sites archéologiques et historiques, la connaissance qu'ont les Inuvialuit du territoire et de son histoire et les liens durables entre les Inuvialuit et l'île Banks. L'histoire orale et le savoir traditionnel des Inuvialuit sont un volet culturel important du parc, qui aidera à orienter sa gestion. Beaucoup de lieux spéciaux, de plantes et d'animaux ont reçu des noms inuvialuits. Il faudrait documenter l'origine de ces noms et les utiliser dans tout ce qui traite du parc chaque fois que c'est possible. Grâce aux mesures qu'ils prendront, les gestionnaires du parc favoriseront le respect de la culture, de la langue et des traditions passées et actuelles des Inuvialuit.

- On reconnaît l'importance de la culture, de l'utilisation actuelle du territoire et des ressources historiques des Inuvialuit.
- Les communautés inuvialuites, particulièrement celle de Sachs Harbour, ainsi que les aînés et les organisations inuvialuites seront consultés afin d'assurer leur participation à la gestion des ressources culturelles, l'utilisation de l'inuvialuktun (la langue des Inuvialuit) et de l'information culturelle dans la gestion du parc et les messages d'interprétation.

5.0 GESTION DES VISITEURS ET MISE EN VALEUR DU PARC

Aulavik permet aux visiteurs de vivre une expérience extraordinaire dans la nature sauvage de l'Arctique et de mieux connaître cet environnement. Parmi les caractéristiques du parc particulièrement remarquables, mentionnons :

- les vastes paysages intacts de la toundra;
- une faune abondante, surtout des boeufs musqués;
- les possibilités d'excursions mémorables en canot sur la rivière Thomsen;
- la solitude et l'éloignement;
- le patrimoine culturel inuit;
- la facilité des déplacements à pied et sur les cours d'eau, comparativement aux autres parcs du Nord offrant des aventures semblables dans la nature sauvage.

Les visiteurs s'attendent à profiter de ces particularités sans devoir affronter trop d'obstacles. Le type de gestion pratiqué à Aulavik tiendra compte de ces attentes et des possibilités de vivre des aventures marquées par la solitude et l'isolement dans la nature sauvage du parc. Les visiteurs sont tenus d'appliquer les règles d'or pour les loisirs en milieu sauvage : être autosuffisants, autonomes et ne laisser aucune trace de leur passage.

La fréquentation est actuellement concentrée en bordure de la rivière Thomsen. Le canotage est la principale activité. La randonnée est également pratiquée dans le parc, bien qu'il n'y ait pas encore de sentiers balisés.

Au cours des trois dernières années, on a compté jusqu'à vingt visiteurs par année à Aulavik; les bateaux de croisière peuvent faire passer ce nombre à 100 visiteurs par jour, en une visite. Le parc est très jeune et il est difficile de prévoir les futurs niveaux de fréquentation. Au lieu de spéculer sur les types d'utilisation qui seront en vogue dans le futur, les gestionnaires du parc encouragent les visiteurs à profiter de l'expérience en milieu sauvage qu'offre le parc mais selon une méthode adaptative. Les lignes directrices concernant les visiteurs (5.1) orienteront la gestion en ce sens. Les visiteurs sont invités à venir découvrir Aulavik, mais il faudra peut-être fixer des limites d'utilisation pour protéger l'environnement naturel et culturel et leur assurer une expérience de grande qualité en milieu sauvage.

Il y a eu une étude du marché des visiteurs afin de déterminer le type et le niveau d'activités et d'installations qui seront offertes dans le parc. L'étude a été faite par Parcs Canada, en collaboration avec les organismes de cogestion nommés dans l'ECPNA (6.11). En attendant que l'étude soit examiné, aucune installation destinée aux visiteurs ne sera aménagée dans le parc et seules les visites de plusieurs jours seront encouragées.

L'ECPNA, selon laquelle « *le parc doit être exploité et administré de façon à protéger son caractère naturel, la faune et ses habitats...* » (Article 3.03), ainsi que les visiteurs et le public insistent fortement sur la prudence quant à l'éventuel aménagement d'installations pour les visiteurs.

Aulavik joue un rôle tout aussi important d'éducation et d'inspiration auprès des Canadiens qui ne visiteront probablement jamais le parc. Les messages clés portent sur l'importance de ce milieu, sur la nécessité de le protéger, sur le rôle du parc dans le grand réseau des parcs nationaux du Canada et dans la protection de l'environnement de la planète.

L'article 6.06 de l'ECPNA donne l'orientation à suivre quant à la sensibilisation du public :

« Par le biais de l'information transmise au public et des programmes d'interprétation du parc, les parties s'engagent à sensibiliser le public, à lui faire apprécier et comprendre tous les aspects du territoire à l'intérieur et en bordure du parc, les utilisations passées et présentes et surtout, le patrimoine culturel des Inuvialuit. »

L'aménagement d'une exposition d'interprétation destinée à la fois aux visiteurs d'Aulavik et aux résidents de Sachs Harbour est en cours au bureau du parc national Aulavik à Sachs Harbour.

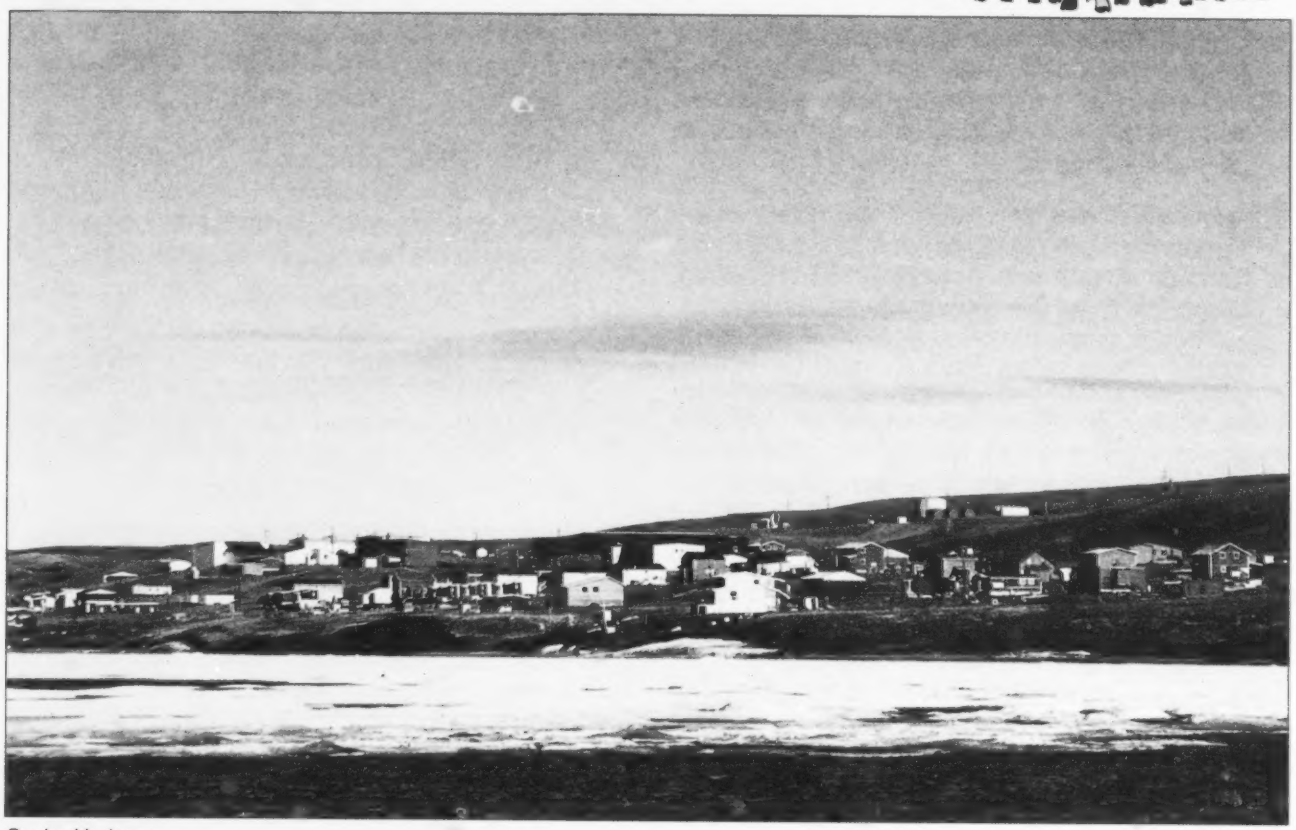

Sachs Harbour

© Parcs Canada

5.1 Lignes directrices concernant les visiteurs

L'article 6.04 de l'ECPNA donne une orientation pour la gestion des visiteurs :

« Dans l'exercice de planification en cours,...on mettra particulièrement l'accent sur le moment choisi pour l'arrivée des visiteurs, sur l'endroit et sur le moyen de transport, à la fois pour la sécurité des visiteurs et pour la protection des ressources naturelles et culturelles du parc. »

De plus, les lignes directrices qui suivent s'appliquent à la gestion des visiteurs :

- Tous les visiteurs doivent compter sur leurs propres moyens et pratiquer le camping écologique.
- Tous les visiteurs doivent être autonomes.
- Comme les combustibles naturels sont rares dans le parc, il sera interdit de ramasser du bois ou des végétaux pour les feux de camp ou pour brûler des déchets. Seule l'utilisation de réchauds de camping sera permise.
- Le nombre de visiteurs, le moment de leur séjour dans le parc, les répercussions de leur présence et les niveaux d'utilisation seront étroitement surveillés afin de protéger les ressources naturelles et culturelles et le caractère sauvage des excursions le long de la rivière Thomsen.
- Diverses stratégies directes et indirectes seront utilisées pour gérer l'utilisation des lieux, par exemple restreindre l'accès, limiter la taille des groupes, fixer les dates de séjour et éduquer afin de protéger l'environnement naturel et culturel et assurer à tous une expérience exceptionnelle dans la nature sauvage.
- S'il y a lieu, des stratégies seront élaborées afin que les activités des visiteurs ne nuisent pas aux activités des utilisateurs traditionnels.

- On recueillera les renseignements relatifs aux répercussions de la présence des visiteurs sur les écosystèmes et sur les ressources culturelles et on en tiendra compte dans la prise de décisions.
- Aucune installation destinée aux visiteurs ne sera aménagée dans le parc, ni par Parcs Canada ni par une entreprise commerciale, avant qu'on ait terminé l'analyse de marché, conformément à l'ECPNA (6.11).
- Un employé de Parcs Canada se rendra sur les lieux chaque fois qu'un bateau de croisière accostera dans le parc, en raison de l'utilisation intense associée à ces visites. Les coûts liés à la présence de cet employé seront assumés par la société qui aura affrété le bateau.

5.2 Gestion des déchets

Dans le fragile environnement de l'Arctique, le contrôle et la gestion des ordures et des déchets humains exigent une attention spéciale. On s'attend à ce qu'un nombre réduit, mais potentiellement important, de visiteurs se rende à Aulavik. La plupart demeureront près de la rivière Thomsen. La fréquentation et les activités régulières de gestion comme la recherche et les opérations générales peuvent avoir des répercussions sur la qualité de l'eau, endommager les systèmes aquatiques, attirer les animaux et diminuer la qualité des expériences vécues par les visiteurs. Parcs Canada établira des lignes directrices et un code d'usage rigoureux afin d'assurer que la collecte et l'élimination des déchets sont faites d'une façon responsable et sûre pour l'environnement.

À cette fin, les lignes directrices qui suivent en matière de gestion des déchets seront appliquées à Aulavik :

- Le principe selon lequel tout ce qui entre dans le parc doit être rapporté s'appliquera à tous les visiteurs, y compris aux chercheurs et au personnel du parc.
- Dans l'immédiat, on tolérera l'élimination des déchets humains dans le parc. Comme les méthodes d'élimination dans l'Arctique peuvent différer des méthodes utilisées plus au sud, on informera tous les visiteurs de la façon de procéder lorsqu'ils s'inscriront. Grâce à une surveillance attentive le long de la rivière Thomsen, on verra si cette approche est efficace ou non. Selon les niveaux d'utilisation et les résultats de la surveillance continue, il pourrait être nécessaire, dans l'avenir, d'exiger que les visiteurs rapportent aussi ces déchets avec eux.
- Les activités de recherche ou les opérations régulières du parc pourraient exiger que des camps de base soient établis dans le parc pour des périodes de un à plusieurs mois. Le cas échéant, les déchets humains seront recueillis et stockés afin d'être éliminés hors du parc quand les projets seront terminés.
- Les eaux usées sont les eaux ayant servi à préparer les aliments ou à laver la vaisselle ou les vêtements. Les méthodes d'élimination de ces eaux peuvent varier et on rédigera des lignes directrices qui seront remises aux visiteurs au moment de l'inscription afin de les informer de la façon de procéder.

5.3 Transport aérien

Les visiteurs arrivent habituellement à Aulavik en avion. Il faudra établir des lignes directrices d'accès au parc afin d'orienter les visiteurs vers les endroits capables de soutenir la fréquentation, tout en réduisant au minimum les répercussions potentielles sur la faune et sur l'expérience en milieu sauvage des autres visiteurs.

- Les gestionnaires du parc travailleront de concert avec les transporteurs aériens réguliers et les transporteurs affrétés afin d'établir des lignes directrices concernant l'altitude et l'exploitation; celles-ci pourraient préciser les altitudes et les couloirs recommandés afin de minimiser les répercussions sur la faune et les visiteurs ainsi que les restrictions de survol afin de protéger des habitats fauniques essentiels pendant certaines périodes de l'année.
- Aucune piste d'atterrissage ne sera construite, aménagée ou entretenue dans le parc. Les pilotes peuvent atterrir, à leur choix, à l'un ou l'autre des sites d'atterrissage approuvés et désignés dans le parc (voir définition de *site d'atterrissage désigné* dans l'annexe A - Glossaire).

- Un permis émis par Parcs Canada est exigé pour tout atterrissage dans le parc.
- Il est interdit de survoler le Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks à moins de 300 mètres d'altitude.
- L'accès aérien à d'autres endroits dans le parc sera étudié pour des activités de plusieurs jours en camping écologique qui favorisent l'appréciation et la compréhension de l'environnement sauvage. Les demandes d'accès seront étudiées minutieusement afin de prévoir les répercussions potentielles sur l'environnement naturel et culturel et sur l'expérience des visiteurs en milieu sauvage.
- L'accès en avion à flotteurs sera évalué au cas par cas. On envisagera de désigner un site d'atterrissage permanent pour les avions à flotteurs en fonction de la demande, des répercussions éventuelles, etc.

Les sites suivants peuvent servir à l'accès aérien au parc (voir carte 2 - Parc national Aulavik) :

- lac Nangmagvik (cabane Polar Bear)
- baie Castel
- limite sud
- cabane Green

5.4 Pourvoyeurs et guides

L'ECPNA précise que, dans la mesure où le régime de gestion du parc national Aulavik permet la tenue d'activités économiques, les Inuvialuit devraient être considérés comme les fournisseurs privilégiés.

Comme dans tous les parcs nationaux, tous les guides et exploitants doivent appliquer les normes et les règlements de Parcs Canada, tels qu'autorisés par le *Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux*. L'annexe D résume les conditions générales. Parcs Canada, le Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee et la Inuvialuit Regional Corporation conviendront d'un protocole d'accord afin de définir des critères précis pour les guides et les pourvoyeurs.

- Les gestionnaires du parc travailleront avec la communauté de Sachs Harbour pour faire connaître les possibilités de services de pourvoyeurs et de guides dans le parc national Aulavik.
- Des réunions d'information publiques seront tenues, surtout à Sachs Harbour, mais aussi à Inuvik, pour faire connaître les possibilités d'offrir des services de guides et de pourvoyeurs à Aulavik, de même que les normes applicables.
- Les Inuvialuit guides ou embauchés comme guides par des visiteurs ou d'autres guides pour les protéger, auront le droit de porter une arme et de s'en servir afin de protéger les visiteurs (ECPNA, 6.12).

5.5 Mise en valeur du parc

Pour appuyer l'élaboration de ce plan directeur, le cadre d'une stratégie de marketing et de tourisme a été préparé (1996, Parcs Canada). Ce cadre fixe le plan d'action en vue de l'élaboration d'une stratégie détaillée assurant une mise en valeur axée sur le client et le développement du potentiel touristique du parc. Le cadre recommande deux champs d'action :

1. L'élaboration d'une stratégie d'éducation afin de transmettre des messages clés aux Canadiens qui ne visiteront probablement jamais le parc, mais qui peuvent en tirer profit et l'apprécier indirectement.
2. L'élaboration d'une stratégie de marketing s'adressant aux visiteurs et aux organisateurs de voyages qui visitent le parc ou qui sont susceptibles de le visiter ainsi qu'à la grande industrie du tourisme.

Les mesures suivantes seront appliquées en vue de la mise en valeur du parc :

- Une stratégie de marketing s'appuyant sur le cadre décrit ci-dessus sera préparée et mise en œuvre, puis coordonnée aux efforts de marketing déployés pour d'autres parcs et lieux historiques nationaux situés dans l'Arctique de l'Ouest.

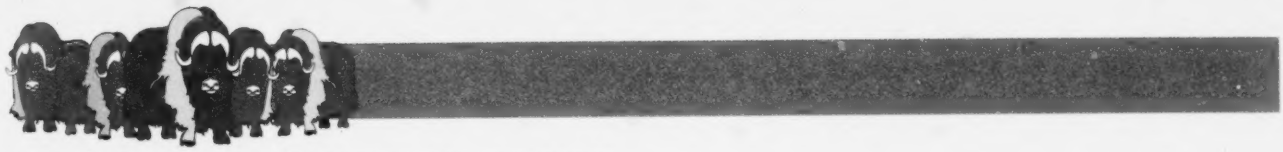

- On élaborera des thèmes et des messages d'interprétation pour les utiliser dans les communications au public.

5.6 Éducation

Aulavik et les autres parcs nationaux constituent d'excellents terrains d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves de la maternelle à la 12^{e} année dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit (RDRI). En effet, à partir des parcs il est possible d'aborder des sujets tels que la nécessité d'aires protégées, les connaissances ancestrales, les retombées économiques et les possibilités de carrières, l'histoire de l'occupation des terres et la gérance environnementale.

- Les autorités inuvialuites en matière d'éducation, en collaboration avec Parcs Canada, exploreront la possibilité d'intégrer le parc national Aulavik et d'autres parcs de la RDRI aux programmes d'études des écoles des environs.

- Les autorités inuvialuites en matière d'éducation, en collaboration avec Parcs Canada, feront un suivi sur la réussite de l'excursion organisée à Aulavik pour les élèves de l'école de Sachs Harbour qui a eu lieu en 1996. On évaluera les coûts et la logistique d'un cycle de trois ans concernant les excursions à Aulavik.

6.0 ZONAGE

6.1 Le zonage dans les parcs nationaux

Le zonage est une approche intégrée de classification des aires terrestres et marines en fonction de la protection à assurer aux ressources culturelles et aux écosystèmes et de l'offre de services au public. Les plans directeurs divisent les parcs en zones de façon à maintenir l'équilibre entre la capacité de soutenir l'utilisation et le besoin de protection.

Le zonage dans les parcs nationaux comprend les cinq zones suivantes :

Zone I, Préservation spéciale, vise les aires où l'utilisation doit être contrôlée afin de protéger des ressources particulièrement importantes ou fragiles. L'accès par véhicule motorisé, y compris l'accès aérien, est interdit.

Zone II, Milieu sauvage, vise les vastes aires qui représentent bien les écosystèmes d'un parc et qui sont conservées à l'état sauvage. L'accès par véhicule motorisé est interdit, mais l'accès aérien strictement contrôlé à des points éloignés peut être permis.

Zone III, Milieu naturel, vise les aires conservées dans leur état naturel, mais permet une plus grande utilisation que les aires de Zone II, Milieu sauvage. L'accès par véhicule automobile, de préférence par transport public, est permis mais limité.

Zone IV, Loisirs de plein air, vise les aires capables d'accommoder une vaste gamme d'activités d'éducation et de loisirs de plein air, ainsi que les installations connexes pour le plaisir des visiteurs, tout en respectant le paysage naturel et l'environnement du parc. L'accès par véhicule automobile est permis.

Zone V, Services du parc, vise les agglomérations comme Banff et Jasper situées dans des parcs nationaux ainsi que les bâtiments réservés aux services et à l'administration d'un parc.

Outre ces cinq zones, la politique de Parcs Canada prévoit la désignation d'aires culturellement et écologiquement fragiles pour compléter le zonage. Ces désignations peuvent s'appliquer à des zones qui exigent une attention ou une gestion spéciales qui ne sont pas prévues dans les différents types de zones. Des aires culturellement ou écologiquement fragiles peuvent être désignées dans l'une ou l'autre zone. La désignation « aire fragile » est utile pour orienter et faire connaître les objectifs en matière de recherche, de protection et d'expériences offertes aux visiteurs dans des endroits précis.

Conformément à la CDI, à l'ECPNA et à la *Loi sur les parcs nationaux,* il devrait y avoir consultation pour décider du zonage.

6.2 Le zonage à Aulavik

L'article 3.03 de l'ECPNA donne le ton en ce qui a trait au zonage à Aulavik :

« Le parc doit être exploité et administré de façon à protéger son caractère naturel ainsi que ses populations fauniques et leur habitat, conformément à la Loi sur les parcs nationaux. *À cette fin, le parc doit contenir en majeure partie des aires désignées Zone I - Préservation spéciale et Zone II - Milieu sauvage. »*

Dans ce plan directeur, on a désigné des aires classées Zone II - Milieu sauvage et Zone III - Milieu naturel. La limite de la Zone III - Milieu naturel est décrite dans le point 6.3. À la longue, un inventaire plus complet des ressources naturelles et culturelles donnera aux gestionnaires une compréhension plus approfondie des écosystèmes et des paysages d'Aulavik. Dans le futur, on pourra identifier et délimiter des aires ayant une importance spéciale qui méritent d'être étudiées en vue de leur désignation comme Zone I - Préservation spéciale.

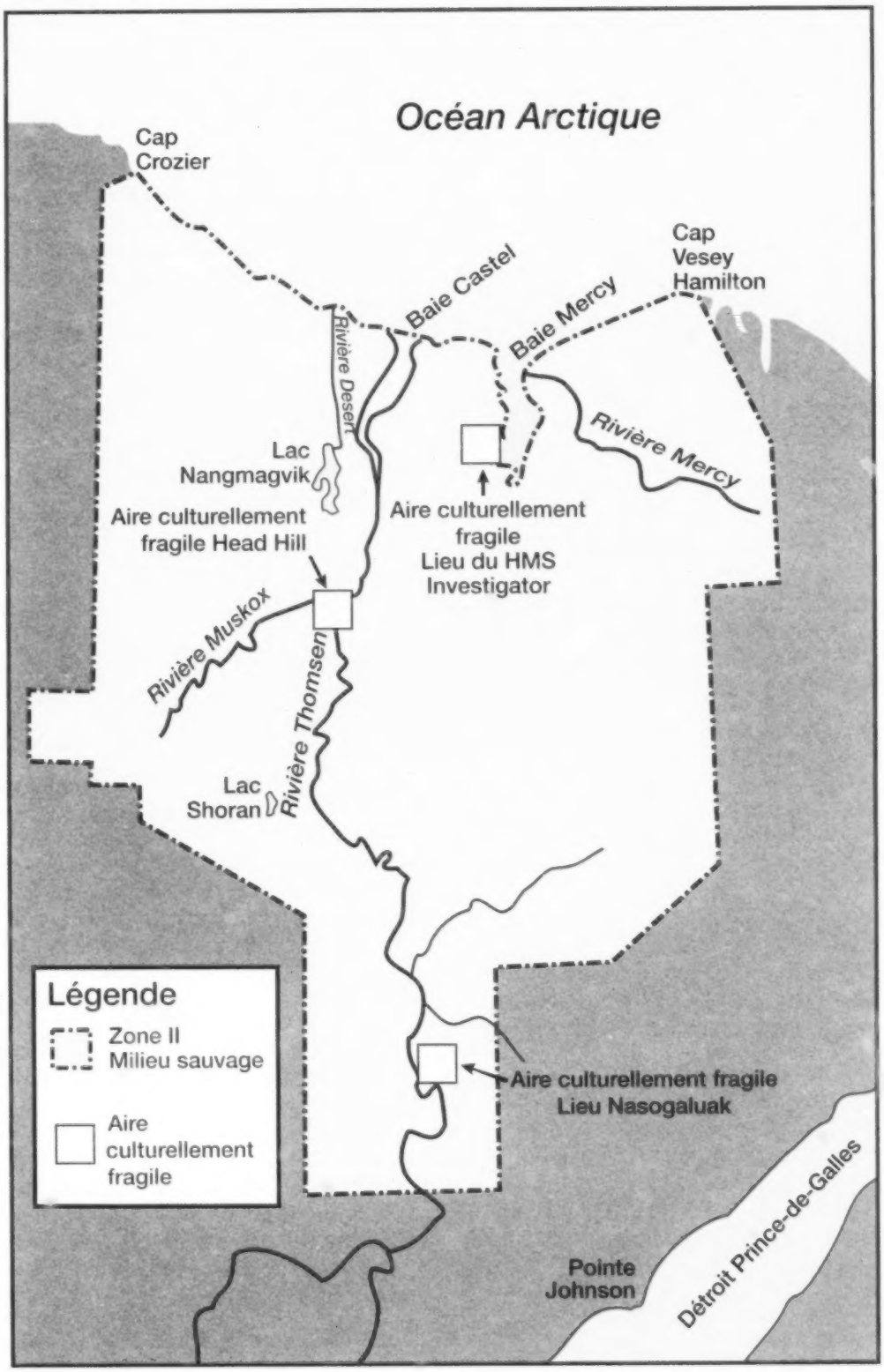

Carte 3 - Zonage

Crânes de boeufs musqués sur le lieu de l'abattage

© Parcs Canada

Zone II - Milieu sauvage

Toutes les aires du parc recevront cette désignation qui guidera l'utilisation des milieux sauvages : celle-ci sera de faible densité, dispersée sur le territoire et discrète. De plus, les installations et les services offerts seront réduits au minimum, de type rustique et adaptés à une expérience en milieu sauvage. La classification du parc comme Zone II - Milieu sauvage est conforme à la vision du parc, aux objectifs de création et de gestion et à l'ECPNA.

Aires culturellement fragiles

Dans les Zones II - Milieu sauvage, trois aires particulières seront désignées aires culturellement fragiles :

1. Head Hill : cette aire couvre environ 8 km^2 sur le côté nord de la rivière Muskox, à l'ouest du confluent des rivières Thomsen et Muskox. On y trouve au moins neuf sites d'abattage de boeufs musqués, 17 structures et 543 crânes de boeufs musqués.

   L'objectif de gestion est de protéger l'intégrité du lieu en tant que ressource culturelle, tout en présentant des aspects de la chasse au boeuf musqué et du mode de vie des habitants du territoire au cours des 500 dernières années. L'accès contrôlé du public est permis. Les visiteurs seront informés sur les lieux et hors des lieux de la valeur et de la fragilité de cette aire. Un programme de surveillance adapté et intensif devrait être établi.

2. Site de Nasogaluak : vaste campement au bord de la rivière Thomsen, antérieur à la venue des Européens, représentatif de l'utilisation par les Inuitnait (1851 - 1890) et possiblement de la période des Inuit du Mackenzie (1450 - 1890). Il contient plus de 40 caches, dont certaines sont des structures assez évidentes visibles de la rivière. Il s'y trouve également plusieurs habitations semi-souterraines, des cercles de tentes, un brise-vent, des artefacts et des ossements. En raison de sa position sur une terrasse surplombant la rivière Thomsen, il est très visible et pourrait être un endroit intéressant pour les visiteurs. L'objectif de gestion est de protéger l'intégrité du lieu en tant que ressource culturelle importante, tout en présentant des aspects du mode de vie des habitants de la région au cours des 500 dernières années. L'accès contrôlé du public est permis. Un programme de surveillance adapté et intensif devrait être établi.

3. *HMS Investigator* : situé sur la rive ouest de la baie Mercy, ce site est le témoin du séjour dans les glaces de Robert M'Clure et de l'équipage de l'*Investigator*. Sur environ deux kilomètres carrés, on trouve plusieurs caches, des déchets, des objets provenant de l'*Investigator* et des aires d'activités associées au séjour du navire. Le tout occupe une surface d'environ deux kilomètres carrés.

   L'objectif de gestion est de protéger l'intégrité du site tout en présentant deux thèmes importants de l'histoire de l'Arctique, la recherche du passage du Nord-Ouest et la recherche des vestiges de l'expédition de Franklin. L'interprétation des lieux à distance est justifiée. Un programme de surveillance adapté et intensif devrait être établi.

6.3 Visites guidées en motoneige

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité actuellement permise, on a proposé des visites commerciales guidées en motoneige dans le parc. Dans les Zones II - Milieu sauvage, ce type d'activité n'est pas permis. Cependant, les résidents de Sachs Harbour sont extrêmement intéressés à organiser de telles excursions et Parcs Canada croit que, même si elle n'est normalement pas autorisée dans les parcs nationaux, cette activité pourrait contribuer à l'objectif de maximiser les avantages socio-économiques à long terme d'Aulavik tout en assurant la protection des ressources naturelles et culturelles. Les visites commerciales guidées en motoneige sont donc permises à Aulavik, sous réserve de plusieurs conditions et d'une évaluation environnementale décrites ci-dessous.

Pour accommoder les visites guidées en motoneige, il est proposé que les aires dont il est question dans les propositions acceptées soient reclassées Zones III - Milieu naturel, où les véhicules motorisés sont permis. Cette modification de zonage n'aurait lieu qu'après l'évaluation des

incidences des propositions sur l'environnement, leur approbation par Parcs Canada et les représentants des Inuvialuit et l'examen de leur conformité aux critères énumérés ci-après. Les cartes détaillées montrant les zones III seraient annexées à ce plan directeur et en feraient partie intégrante.

Les principes, lignes directrices et conditions qui suivent doivent être respectés avant que l'on modifie le zonage :

- les aires classées Zones III seront sélectionnées conformément à l'article 3.03 de l'ECPNA et selon un processus approprié;
- toutes les exigences liées aux Zones II, sauf l'interdiction d'utiliser des motoneiges, s'appliquent aux Zones III;
- l'activité doit être propcsée par une entreprise inuvialuite;
- l'entreprise doit posséder un permis d'affaires valide de Parcs Canada et les guides doivent avoir leur permis de guide des parcs nationaux (voir annexe D);
- l'endroit exact où les motoneiges sont autorisées dans le parc et où se déroulent les activités est clairement délimité (en plus de contrôler les points d'accès, ceci limitera les répercussions potentielles sur les sites archéologiques, la végétation et la faune);
- la saison au cours de laquelle cette activité sera permise est clairement définie de façon à réduire au minimum les répercussions sur les populations fauniques;
- chaque excursion faite par un pourvoyeur autorisé fera l'objet d'un examen distinct;
- les propositions doivent démontrer que l'expérience offerte aux visiteurs est valable et conforme aux valeurs des parcs nationaux;
- le pourvoyeur ne doit s'adonner à aucune activité d'exploitation traditionnelle pendant qu'il est engagé dans une activité commerciale;
- les pourvoyeurs doivent avoir les assurances appropriées;
- tout manquement aux règlements régissant les activités commerciales en motoneige pourrait entraîner l'interdiction pour ce pourvoyeur de s'engager dans de telles activités à l'avenir. Une telle mesure ne serait prise qu'après examen et accord mutuel entre Parcs Canada et la IRC.

7.0 AVANTAGES ÉCONOMIQUES

L'article 7.03 et 8 de l'ECPNA donnent des lignes directrices précises concernant les avantages économiques liés au parc :

- à compétences égales ou supérieures à celles exigées en vue de la dotation d'un poste de la fonction publique dans le parc, les Inuvialuit seront recrutés en priorité.
- lorsqu'un contrat du gouvernement ayant trait au parc peut être attribué sans la tenue d'un concours, les entreprises inuvialuites qualifiées, particulièrement celles de Sachs Harbour, auront la priorité.
- les Inuvialuit peuvent demander et se voir attribuer en toute priorité un permis commercial pour exploiter une entreprise commerciale semblable à celle proposée par un exploitant non-Inuvialuit.

De plus :

- une stratégie d'emploi et de formation à l'appui de ces lignes directrices de l'ECPNA sera élaborée et mise en œuvre pour aider les Inuvialuit à acquérir les compétences nécessaires pour postuler pour des emplois de la fonction publique liés aux activités du parc;
- on encouragera les visiteurs à recourir aux services des entreprises inuvialuites;
- on conclura un protocole d'entente entre Parcs Canada et la IRC qui traitera des avantages économiques générés par des voyagistes non inuvialuits approuvés et exerçant dans le parc.

Résidants de Sachs Harbour

© Parcs Canada

8.0

INTÉGRATION RÉGIONALE

8.1 Principes liés à l'intégration régionale

Aulavik est un élément important dans la gestion des ressources culturelles et des écosystèmes dans les T.N.-O. et dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit (RDRI). Seul le développement d'activités et de liens coopératifs de partenariat permettra de gérer et de protéger efficacement les ressources du parc.

Aulavik a été créé en vertu de l'ECPNA, à la condition que la gestion du parc se déroule dans un cadre de gestion coopérative et de coordination régionale. Plusieurs articles de l'ECPNA et de la CDI soulignent la nécessité de travailler en coopération et de façon coordonnée. Dans la CDI, l'article 14(2) stipule « *Afin de protéger efficacement les écosystèmes de la région désignée, le règlement doit prévoir une gestion intégrée de la faune et des terres réalisable par divers moyens, notamment la coordination des pouvoirs législatifs* ». L'article 14(39) renchérit : « *Le Canada s'engage à assurer une gestion intégrale de la faune et des aires d'habitation des espèces migratrices du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du littoral adjacent.* »

L'article 6.03 de l'ECPNA est ainsi libellé :

« *Dans un délai de cinq ans après la signature de l'ECPNA, le Service canadien des parcs, en consultation avec le Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, l'Inuvialuit Regional Corporation, le Conseil consultatif de gestion de la faune (T.N.-O.) et le public canadien, doit élaborer pour le parc un plan directeur conforme aux dispositions de l'ECPNA, de la* Loi sur les parcs nationaux *et de la* Politique de Parcs Canada. »

La politique du programme de Parcs Canada encourage la collaboration avec des partenaires partageant les mêmes buts et les mêmes objectifs. Les aires de conservation ne peuvent être gérées séparément des régions dans lesquelles elles sont situées. Les gestionnaires du parc veilleront à intégrer les programmes dans les paysages, les écosystèmes, les régions et les communautés afin d'encourager la réalisation d'objectifs mutuellement avantageux en matière d'environnement et de conservation et sur les plans social et culturel. Pour la gestion du parc, on tiendra également compte des ententes relevant de plusieurs compétences, comme l'entente sur la Zone E - Polar Bear.

8.2 Coopération inter-organisme

La CDI a autorisé la création de plusieurs organismes consultatifs formés d'un nombre égal de membres de la population inuvialuite et du gouvernement. Ces organismes conjoints, encore appelés co-gestionnaires, coordonnent la recherche et la gestion relatives à l'environnement dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit (RDRI). Entre autres, mentionnons le Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.), le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP), le Comité d'étude des répercussions environnementales (CÉRE) et le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE). Ces organismes ont un secrétariat commun établi à Inuvik. Parcs Canada prendra part à la gestion de l'écosystème régional en travaillant avec ces organismes selon le processus de cogestion. L'Annexe B décrit leur mandat et les liens qui existent entre eux.

- Parcs Canada travaillera, par l'entremise du Conseil consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.) et directement avec le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, le Comité mixte de gestion de la pêche, les comités de chasseurs et de trappeurs, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Service canadien de la faune et d'autres ministères fédéraux au besoin, à la coordination de la recherche, de la gestion de l'écosystème, de l'interprétation, du tourisme régional, de la gestion de la faune et des autres questions d'intérêt mutuel.
- D'autres intérêts des Inuvialuit sont représentés par les Community Corporations et par l'Inuvialuit Regional Corporation. Dans chaque communauté, les comités d'aînés donnent des conseils concernant certaines questions. Le Programme de développement social des Inuvialuit s'occupe des préoccupations sociales, entre autres de la préservation des méthodes et des façons de voir traditionnelles.

9.0 ADMINISTRATION

9.1 Bureau du parc national Aulavik

Le parc national du Canada Aulavik sera administré à partir du bureau du parc à Sachs Harbour et du bureau du district de l'Arctique de l'Ouest à Inuvik. Ce plan peut être mis en œuvre sans augmentation importante des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.

9.2 Personnel

- Parcs Canada s'occupera de l'embauche et de la formation de sorte que la majorité des employés du parc national Aulavik seront des Inuvialuit. À cette fin, on mettra en oeuvre des stratégies de recrutement et des programmes de formation.

9.3 Cabanes du parc

- On conclura un protocole d'entente entre Parcs Canada, le Comité des chasseurs et des trappeurs de Sachs Harbour et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest concernant le droit de priorité de la cabane Polar Bear, tel que présentement défini juridiquement, et son utilisation.
- On conclura un protocole d'entente entre Parcs Canada et le Comité des chasseurs et des trappeurs de Sachs Harbour concernant le droit de priorité de la cabine Green, tel que présentement défini juridiquement, et son utilisation.

10.0

EXAMEN ANNUEL

La mise en oeuvre du plan fera l'objet d'un suivi sous forme d'examen annuel exécuté par comité qui remplacera le comité de planification chargé de l'élaboration du plan. Le comité d'examen annuel comptera des représentants de Parcs Canada, du SHHTC, du Comité des aînés de Sachs Harbour, de la Sachs Harbour Community Corporation, du Service canadien de la faune, du gouvernement des T.N.-O., de la IRC et du Conseil inuvialuit de gestion du gibier (CIGG). Il se penchera sur le progrès réalisé pendant l'année en ce qui a trait à la mise en oeuvre du plan, fixera de nouvelles priorités et produira un bref rapport sur la situation. L'examen annuel aura lieu en octobre ou novembre de chaque année pour correspondre au cycle de planification de Parcs Canada. Il sera une source directe d'information dans le cadre de l'élaboration d'un rapport de cinq ans sur l'état des parcs.

11.0

ÉVALUATION DES IMPACTS

11.1 Processus d'évaluation environnementale

Comme l'exige une directive du Cabinet, Parcs Canada a étudié les recommandations contenues dans ce plan directeur afin d'en évaluer les répercussions sur l'environnement et de proposer des mesures d'atténuation. Le rapport d'examen peut être obtenu en présentant une demande à Parcs Canada.

Le Comité d'étude des répercussions environnementales a aussi étudié le plan directeur conformément au Processus d'étude et d'examen des répercussions environnementales tel que décrit à l'article 11 de la CDI.

11.2 Énoncés décisionnels

L'ébauche du plan directeur du parc national Aulavik (Parcs Canada, 1997) a fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la directive du Cabinet intitulée *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales*, 1993). L'évaluation environnementale a été effectuée au cours des dernières étapes du programme de planification de la gestion afin de garantir que les incidences environnementales des projets décrits dans le plan soient pleinement examinées avant que des décisions irréversibles ne soient prises. L'analyse des incidences environnementales comprenait un examen des effets naturels, culturels et socio-économiques.

L'évaluation environnementale portait essentiellement sur trois projets importants du plan directeur susceptibles d'entraîner des incidences sur l'environnement. Ces projets sont décrits en détail dans le plan directeur, mais brièvement dans le présent rapport. Il s'agissait de projets portant sur la recherche scientifique et la surveillance, sur la gestion des ressources culturelles et sur la fréquentation. Ces projets feront l'objet d'une évaluation environnementale plus poussée à mesure que les propositions évolueront du stade de concept à celui de mise en œuvre. Les incidences environnementales des trois projets peuvent être atténuées au point d'être insignifiantes si l'on suit les procédures établies et si l'on met en oeuvre des mesures d'atténuation pertinentes. Par conséquent, les projets n'entraîneront pas d'incidences environnementales importantes sur les ressources naturelles ou culturelles du parc national Aulavik.

Les trois projets ont aussi été évalués dans le but de déterminer l'effet cumulatif des incidences environnementales. On est en mesure de surveiller l'effet cumulatif des incidences combinées des trois projets décrits dans l'ébauche du plan directeur du parc national Aulavik (1997) afin de garantir que ces répercussions demeurent insignifiantes ou de mettre en œuvre les mesures d'atténuation nécessaires pour prévenir des répercussions qui dépasseraient les limites acceptables ou, le cas échéant, pour y remédier.

Le Comité d'étude des répercussions environnementales a décidé que, d'après l'information recueillie, l'exploitation du parc national Aulavik de la façon décrite dans le plan directeur n'entraînerait aucune incidence négative importante sur l'environnement ou sur les pratiques ancestrales des Inuvialuit dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit (Article 11[13]a) de la CDI.

11.3 Énoncé socio-économique

Parcs Canada s'emploie à promouvoir l'utilisation durable et cherche à maximiser les avantages sociaux et économiques à long terme des parcs nationaux tout en protégeant leur intégrité naturelle et culturelle. Pour garantir que les questions sociales et économiques seront examinées au moment de la rédaction des plans directeurs des parcs nationaux, des dispositions ont été prises afin que l'apport socio-économique soit étudié au cours du processus de planification de gestion.

Aulavik fournira un certain nombre d'emplois de longue durée dans la région désignée par le règlement de la revendication des Inuvialuit. Parcs Canada continuera d'offrir de la formation aux employés inuvialuits, améliorant ainsi leurs chances pour de

futurs emplois. Outre les emplois directs, les opérations du parc généreront des dépenses dans la région qui se traduiront par un apport important aux économies locales. Le parc attirera de plus en plus de touristes dans la région. Les résidents de Sachs Harbour pourront profiter des retombées économiques en offrant aux touristes des services de guides, de pourvoyeurs et de transport aérien nolisé, pour ne nommer que les plus importants.

Le parc a un rôle social, soit celui de renforcer le lien entre les Inuvialuit et le territoire d'Aulavik. En reconnaissant les connaissances traditionnelles des Inuvialuit sur la région où se trouve le parc, en embauchant surtout du personnel inuvialuit et en ayant un programme d'interprétation axé sur la communauté, Aulavik aura pour rôle d'encourager les gens à respecter la terre et à en reconnaître la valeur.

Chutes de la rivière Mercy

© Parcs Canada

ANNEXES

Annexe A - Définitions

activité de subsistance : Droit des Inuvialuit de se saisir d'espèces sauvages pour leurs besoins personnels (nourriture, vêtements), et même pour en faire l'échange (définition de la CDI).

aire d'atterrissage désignée : Aire naturelle non aménagée du parc, désignée dans le plan directeur du parc et permettant l'atterrissage d'aéronefs (à voilure fixe ou tournante), à condition toutefois que le pilote possède un permis valide à cet effet délivré par le directeur du parc. Aucuns travaux ne sont ou seront effectués sur les aires d'atterrissage désignées. Dans le cas d'aéronefs à voilure fixe, une aire d'atterrissage désignée permet l'accès aux avions à décollage et à atterrissage courts et équipés de pneus spéciaux pour la toundra. Tous les atterrissages sont laissés à la discrétion du pilote. Aucun entretien n'est fait sur les aires d'atterrissage désignées.

CCGF (T.N.-O.) : Conseil consultatif de gestion de la faune (T.N.-O.);

CÉRE : Comité d'étude des répercussions environnementales;

CDI : Convention définitive des Inuvialuit;

CIGG : Conseil inuvialuit de gestion du gibier;

CMGP : Comité mixte de gestion de la pêche

connaissances ancestrales : Connaissances issus du mode de vie traditionnel des gens, ou qui y ont leurs racines. Par connaissances ancestrales, on entend la somme de connaissances accumulées par les gens au fil des générations tout simplement en vivant en contact étroit avec la nature. Elles englobent les relations spirituelles avec l'environnement naturel et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que les relations entre les gens, ce qui se reflète dans le langage, l'organisation sociale, les valeurs, les institutions et les lois.

***Convention définitive des Inuvialuit* :** Entente qui règle la revendication territoriale de l'Arctique de l'Ouest des Inuvialuit, avancée à l'origine par le Comité d'étude des droits des Autochtones. Aussi appelée CDI.

conservation : Gestion des populations fauniques et de leurs habitats de façon à garantir la qualité, y compris la productivité optimale, à long terme, de ces ressources et à veiller à l'utilisation efficace des récoltes disponibles (définition de la CDI).

écosystème : Il s'agit d'un groupe d'organismes et des cycles, processus, structures et flux d'énergie qui les accompagnent. Les écosystèmes sont des systèmes d'organismes et d'espèces qui interagissent entre eux, y compris les humains, et leurs environnements non biologiques. Par exemple, un écosystème de toundra est composé de boeufs musqués, de loups, de lemmings, de gens, de lichens, de mousses, d'arbustes, d'herbes, d'hivers glacés et longs, de rivières, de pluie, de neige, de vent, de sol et de pergélisol. L'écosystème comprend également les relations entre les divers organismes, tels que le boeuf musqué mangeant les lichens, les loups mangeant les caribous, les hommes chassant les loups et les boeufs musqués, les lemmings creusant le sol et la neige balayée par le vent s'abattant sur les arbustes.

ECPNA : Entente sur la création du parc national Aulavik;

GTNO : Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

***in situ* :** À l'endroit d'origine. Par exemple, artefacts culturels *in situ* signifie que les artefacts n'ont pas été bougés de leur emplacement d'origine.

intégrité écologique : État dans lequel la structure et la fonction d'un écosystème ne sont pas touchées par des agents stressants d'origine humaine et qui risquent fort de persister. Plus techniquement, on pourrait définir l'intégrité écologique comme étant un état de développement de l'écosystème optimisé pour sa localisation géographique. Pour les parcs et les aires protégées, cet état optimal a été défini par des termes tels que naturel, évoluant naturellement, intact, etc. Ceci signifie que les structures et les fonctions d'un écosystème ne subissent aucune influence de la part des hommes, que les espèces indigènes sont présentes en nombre viable et que, à l'intérieur des limites du cycle écologique, le système a toutes les chances de se perpétuer. Les écosystèmes dont l'intégrité est préservée ne

montrent pas les signes associés aux écosystèmes agressés. Les parcs et les aires protégées font partie d'écosystèmes plus grands et les efforts visant l'intégrité dans les parcs nationaux doivent prendre en considération ces grands systèmes.

IRC : Inuvialuit Regional Corporation

MRFDÉ-GTNO : Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique - gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

région désignée par la revendication des Inuvialuit : Région de l'Arctique de l'Ouest tombant sous le coup de la CDI.

repère : Un point de repère aux fins de mesurage.

RDRI : Région désignée par la revendication des Inuvialuit

SCF : Service canadien de la faune

SHCC : Sachs Harbour Community Corporation

SHHTC : Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee (Comité des chasseurs et des trappeurs de Sachs Harbour)

surveillance : effort ayant pour but :

a) d'effectuer des évaluations écologiques qui influenceront les décisions de gestion des ressources naturelles,

b) de surveiller des changements à long terme dans les écosystèmes régionaux ou des menaces particulières à ces écosystèmes.

Annexe B - Liens entre le parc national Aulavik et les co-gestionnaires

Liens avec les collectivités culturelles

* Sachs Harbour Hunters & Trappers Committee
* Sachs Harbour Community Corporation
* Conseil des aînés de Sachs Harbour
* Sachs Harbour District Education Authority
* Hameau de Sachs Harbour

Liens avec la gestion des ressources culturelles

* Sachs Harbour Community Corporation
* Programme de développement social des Inuvialuit
* Inuvialuit Regional Corporation
* Comité d'étude des répercussions environnementales
* Conseil des aînés de Sachs Harbour

Liens avec la gestion des ressources naturelles

* Sachs Harbour Hunters & Trappers Committee
* Conseil inuvialuit de la gestion du gibier
* Comité mixte de gestion de la pêche
* Conseil consultatif de gestion de la faune (T.N.-O.)
* Service canadien de la faune
* Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique - GTNO
* Comité d'étude des répercussions environnementales
* Bureau d'examen des répercussions environnementales

Liens avec le développement économique

* Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique - GTNO
* Inuvialuit Development Corporation
* Sachs Harbour Community Corporation
* Sachs Harbour Hunters & Trappers Committee
* Hameau de Sachs Harbour
* Inuvialuit Regional Corporation
* Comité d'étude des répercussions environnementales

Annexe C - Protocole d'entente sur l'administration des refuges d'oiseaux à l'intérieur des parcs nationaux

Préambule

Le Canada se propose de créer des parcs nationaux dans le nord de la région des îles de Baffin et Bylot et sur l'île Banks. Les projets englobent le Refuge d'oiseaux de l'île Bylot et le Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks.

Parties concernées

Le Service de conservation et de protection du Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada est chargé des refuges d'oiseaux régis par la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.*

Le Service canadien des parcs d'Environnement Canada est chargé des parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux.*

But

Ce protocole d'entente a pour but de confirmer la base sur laquelle les parties conviennent de collaborer aux niveaux de l'exploitation et de la gestion des refuges d'oiseaux et des parcs nationaux dans le Nord canadien, lorsque ceux-ci empiètent les uns sur les autres, complètement ou en partie.

Clauses

1. Les parties partagent des buts communs sur la conservation et la protection des ressources naturelles.
2. Les deux parties peuvent prendre part aux consultations et aux négociations qui concernent à la fois les parcs nationaux et les refuges d'oiseaux.
3. Les parties collaboreront en matière de recherche et de gestion de la faune touchant à la fois les refuges d'oiseaux et les parcs nationaux, y compris la préparation des plans directeurs de parcs et les plans de gestion de refuges. Les parties se rencontreront au moins une fois l'an pour renforcer la coordination entre les services.
4. Chaque partie invitera l'autre à entreprendre des travaux de recherche sur la faune qu'elle ne peut pas faire exécuter à son personnel.
5. La personne-ressource pour toute question concernant les refuges d'oiseaux est le gestionnaire des opérations dans le Nord (SCF) à Yellowknife, ou son remplaçant désigné.
6. La personne-ressource pour toute question concernant les parcs nationaux est le conseiller des parcs du Nord, SCP, à Yellowknife, ou son remplaçant désigné. Si le SCP nomme un directeur de parc ou un gestionnaire d'unité de gestion, c'est cette personne qui devient la personne-ressource.
7. Les gardes du parc seront membres d'office en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Le SCF leur dispensera la formation spécialisée nécessaire.
8. Chaque refuge d'oiseaux sera géré comme partie intégrante du parc national, conformément aux conditions particulières propres aux refuges d'oiseaux. La gestion de chaque refuge se fera en conformité avec le plan de gestion du refuge, qui sera lui-même incorporé dans le plan directeur du parc.
9. Les parties s'entendent sur le fait que les plans directeurs du parc permettront que des mesures soient prises à l'intérieur des refuges d'oiseaux si nécessaire, conformément à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* tout en respectant la *Loi sur les parcs nationaux*, afin de maintenir ou d'améliorer les habitats critiques ou les niveaux de population des oiseaux migrateurs.
10. Les parties collaboreront à toute soumission présentée en vue d'obtenir de nouvelles ressources liées à la création et à l'intégration de la gestion des ressources des parcs nationaux et des refuges d'oiseaux.
11. Les parties collaboreront aux programmes d'interprétation pour les refuges d'oiseaux et les parcs nationaux.

12. Chaque groupe est chargé de l'administration de son mandat respectif.

13. Ce protocole d'entente peut être révisé au moment où l'on apporte un changement au statut des terres en question, au moment de la révision du plan directeur du parc ou du plan de gestion du refuge, ou à tout autre moment convenu par les parties.

Signé ce 1er jour de mai 1992 à Hull (Québec).

(Document original signé par
D.L. Egar)

Sous-ministre adjoint
Conservation et protection
Environnement Canada

(Document original signé par
Aimée Lefebvre-Anglin)

Sous-ministre adjointe
Service canadien des parcs
Environnement Canada

Annexe D - Sommaire des exigences imposées aux pourvoyeurs et aux guides exerçant dans le parc national

Pour exploiter une entreprise ou un commerce dans un parc national, une personne doit détenir une licence commerciale ou être employée par un titulaire de licence commerciale.

Dans le cas des pourvoyeurs, chaque entreprise doit avoir une licence de fournisseur, et chaque employé ou guide doit avoir son propre permis de guide. Les guides ne sont autorisés que s'ils sont employés par un pourvoyeur titulaire d'une licence.

Une demande de licence de pourvoirie se fait selon des processus bien précis. En outre, quiconque veut être guide doit justifier d'autres qualités particulières. Pour qu'une demande de permis soit prise en considération, qu'il s'agisse d'exploiter un commerce ou d'offrir des services de pourvoirie dans un parc national, le commerçant ou pourvoyeur doit d'abord être autorisé par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Un protocole d'entente, qui sera élaboré conjointement par Parcs Canada, le Sachs Harbour Hunters and Trappers Committee et la Inuvialuit Regional Corporation, établira par ailleurs les critères particuliers qui s'appliqueront aux guides (voir 5.4).

On peut obtenir de plus amples renseignements au parc national Aulavik.

Annexe E - Gestion des refuges d'oiseaux migrateurs dans la région visée par le réglement revendications des Inuvialuit

GESTION DES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS DANS LA RÉGION DÉSIGNÉE PAR LA REVENDICATION DES INUVIALUIT

(Extraits choisis)

Environnement Canada
Service canadien de la faune
Régions de l'Ouest et du Nord
Direction de la conservation de l'environnement dans le Nord, Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
Décembre 1992

PARTIE A

INTRODUCTION

En vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, le Service canadien de la faune (SCF) est responsable de la conservation et de la gestion des populations d'oiseaux migrateurs sur le territoire canadien. En vertu de cette Loi, le SCF administre le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, qui traite des prises et de la possession d'oiseaux migrateurs, et du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*, qui prévoit la création et la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs. Les règlements généraux relatifs à la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs sont énumérés en annexe A-1.

Les refuges d'oiseaux migrateurs sont créés pour protéger à long terme les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats principaux. En ce moment (décembre 1992), il y a 17 refuges d'oiseaux migrateurs dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), dont cinq dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit : le Refuge d'oiseaux du delta de la rivière Anderson, le Refuge d'oiseaux n° 1 de l'île Banks, le Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks, le Refuge d'oiseaux du cap Parry et le Refuge d'oiseaux de l'île Kendall.

La création des refuges d'oiseaux migrateurs est compatible avec les principes de la Convention définitive des Inuvialuit (1985), en particulier « pour protéger et préserver la faune, l'environnement et la productivité de l'Arctique » (p. 1). Le SCF s'efforcera de faire en sorte que la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs soit compatible avec la Convention définitive des Inuvialuit et les principes relatifs à la conservation qu'elle préconise.

Ce document a pour but de souligner la méthode à laquelle le SCF a recouru pour la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit en particulier, et dans les Territoires du Nord-Ouest en général. L'élaboration d'un plan directeur est compatible avec la politique d'Environnement Canada sur la consultation publique et a pour but de promouvoir le dialogue entre le personnel d'Environnement Canada et le public. Une communication ouverte entre le SCF et les groupes d'intérêt contribue à la formulation de politiques et de programmes efficaces pour les refuges d'oiseaux migrateurs. La préparation de plans directeurs tient aussi compte d'une recommandation du Comité consultatif de la conservation (Politique minière pour le Nord). Dans la version définitive de son rapport (1990), le comité recommandait « que le Service canadien de la faune termine les plans de gestion des refuges du Nord et les distribue aux parties intéressées » (p. 7).

BUT DE LA GESTION DES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS

Le but de la gestion des refuges d'oiseaux migrateurs est de protéger à long terme les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats principaux. Les pratiques de gestion visent surtout à empêcher qu'on dérange les oiseaux migrateurs, en particulier les espèces rares et en danger de disparition, et à veiller à l'intégrité écologique de leurs habitats.

OBJECTIFS DE LA GESTION DES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS

Les objectifs de la gestion d'un refuge d'oiseaux migrateurs sont les suivants :

1. Gérer et conserver les populations d'oiseaux migrateurs et leurs habitats naturels d'une manière compatible avec la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*;
2. Gérer le refuge selon des principes écologiques solides;
3. Encourager le public à prendre conscience de l'environnement naturel du refuge et à l'apprécier.

POLITIQUES DE GESTION POUR LES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS

Organisme gestionnaire

L'organisme gestionnaire des refuges d'oiseaux migrateurs est le ministère de l'Environnement, représenté par le directeur régional du SCF, régions de l'Ouest et du Nord à Edmonton. Les refuges d'oiseaux migrateurs qui chevauchent les terres (privées) des Inuvialuit (à savoir celui du delta de la rivière Anderson, le Refuge n° 1 de l'île Banks et celui du cap Parry) seront gérés en collaboration avec l'administrateur des terres du Bureau d'administration des terres des Inuvialuit, conformément à la Convention définitive des Inuvialuit. Le lecteur devrait consulter les limites décrites dans ladite Convention pour savoir où se trouvent ces terres privées.

Les refuges situés sur les terres de la Couronne ou à l'intérieur des parcs nationaux seront gérés en collaboration avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord, conformément à la *Loi sur les terres territoriales*, ou avec le ministre responsable de Parcs Canada, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux*.

Gestion de la faune

Les oiseaux migrateurs (tels que définis en annexe A-2) sont gérés par le Service canadien de la faune. Les autres espèces fauniques sont gérées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (ministère des Ressources renouvelables), en vertu de la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest*, ou par le ministère fédéral des Pêches et Océans, en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon ce qui est approprié, le SCF gérera les populations d'oiseaux migrateurs en collaboration avec le Comité consultatif de la gestion de la faune (T.N.-O.).

La responsabilité de la gestion des espèces rares ou en danger de disparition dans les Territoires du Nord-Ouest se répartit entre le SCF (en vertu de la *Loi sur la faune du Canada*) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La protection des espèces rares, vulnérables, menacées ou en danger de disparition, telles que définies par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC), est une priorité de gestion. Le SCF s'efforcera de faire en sorte que toutes les initiatives concernant ces espèces soient compatibles à celles du gouvernement territorial.

Chasse et piégeage aux fins de subsistance

En vertu du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*, toute personne titulaire d'un permis de chasse général, ou admissible à en obtenir un, pour les Territoires du Nord-Ouest peut prendre des animaux à fourrure, du gros gibier, ou des mammifères marins à l'intérieur du refuge d'oiseaux migrateurs, conformément aux dispositions du permis en question. Les activités ancestrales liées à la chasse de subsistance ne doivent pas avoir d'effets néfastes sur les populations ou les habitats d'oiseaux migrateurs. Les dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit concernant les droits de prise des Inuvialuit dans la région désignée par la revendication des Inuvialuit s'appliquent également aux refuges d'oiseaux migrateurs situés dans cette région.

Recherche

On encourage les recherches qui favorisent une plus grande compréhension des ressources naturelles des refuges d'oiseaux migrateurs. Tous les projets de recherche seront examinés par le CÉRE, Parcs Canada et le SCF pour garantir leur compatibilité avec les objectifs de conservation et d'autres travaux de recherche permanents. Il faut avoir les permis nécessaires pour entreprendre des travaux de recherche dans les refuges d'oiseaux migrateurs (Annexe A-3).

Loisirs

Le SCF reconnaît que les activités récréatives liées à l'observation et à l'appréciation de la faune sont une utilisation légitime des terres. Leur acceptabilité, cependant, est fonction de la saison, du lieu, de la nature et de l'intensité de telles activités. Les activités récréatives seront gérées par le SCF et, s'il le faut, on imposera des restrictions sur l'accès du public.

Zones d'accès restreint

Certains des oiseaux migrateurs sont particulièrement sensibles aux perturbations à certains moments de l'année. Par conséquent, il peut être nécessaire d'interdire l'accès à une partie du refuge d'oiseaux migrateurs pendant une période déterminée, ou de poser des conditions spéciales sur les permis donnant accès au refuge afin de sauvegarder les populations d'oiseaux. Les activités consistant à utiliser les terres de ces zones d'accès restreint peuvent être interdites ou surveillées de très près.

Caractéristiques naturelles importantes

Le SCF reconnaît que les refuges d'oiseaux migrateurs peuvent contenir des caractéristiques naturelles importantes en plus de celles qui consistent à renfermer d'importants habitats pour oiseaux migrateurs (ex. : communautés végétales, formations géologiques ou caractéristiques topographiques). Le SCF aidera à protéger de telles caractéristiques des activités pratiquées sur ces terres en collaborant avec les autorités de gestion pertinentes.

Consultation du public

La gestion des refuges d'oiseaux migrateurs comprend la consultation des parties intéressées. La participation du public est une étape fondamentale dans le développement et l'examen subséquent des plans de gestion. Nous attendons vos commentaires à l'adresse suivante :

Direction de la conservation de l'environnement dans le Nord
Service canadien de la faune
B.P. 637
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2N5

Examen du plan directeur

L'autorité de gestion, en collaboration avec les parties intéressées, examinera le plan directeur au bout de cinq ans pour la première fois, et tous les dix ans par la suite, et elle le modifiera au besoin.

PARTIE B

REFUGE D'OISEAUX N° 2 DE L'ÎLE BANKS

Contexte historique

Les sites archéologiques du nord de l'île Banks comprennent deux sites pré-dorset près du refuge. D'après les découvertes faites sur ces sites, on est en droit de penser que les premiers visiteurs de l'île sont venus pour la chasse au boeuf musqué. Il se peut bien qu'il n'y ait pas eu de résidents permanents sur l'île Banks avant le XIX^{e} siècle, mais l'île était dans le territoire de chasse des Inuit du cuivre de l'île Victoria.

La première exploration de la côte de l'île Banks par les Européens a eu lieu en 1851 par James M'Clure. En 1914, Stefanson a passé l'été dans les environs de la rivière Bernard, où des vestiges du campement ont été trouvés. Il a aussi tenu un campement de base au cap Kellett jusqu'en 1917. Cependant, l'occupation récente n'a pas commencé avant 1929, lorsque les familles inuvialuites du delta du Mackenzie ont fondé la colonie de Sachs Harbour.

Les investigations scientifiques ont d'abord été faites en 1906 lorsque Horizon, alors qu'il espérait découvrir un continent polaire, a documenté certaines espèces de flore et de faune de la côte Ouest de l'île Banks. Les arpentages effectués par T. W. Barry en 1960 ont documenté l'importance de l'Ouest et du Nord de l'île Banks en tant qu'aire de nidification et de mue de la petite oie des neiges et d'autres oiseaux aquatiques.

De vastes projets d'exploration pétrolifère sur l'île Banks, dont la mise en oeuvre était prévue pour l'été 1961, ont conduit le SCF à créer deux refuges d'oiseaux migrateurs sur l'île Banks. Le Refuge n° 2 a été créé en 1961 (décret en conseil C.P. 1961-1617) pour protéger les aires de mue de la petite oie des neiges le long de la vallée de la rivière Thomsen et dans les terres humides adjacentes. Le refuge fait une superficie d'environ 142 km^{2} (Annexe D-1). En 1992, une entente en

vue de créer un parc national dans le centre-nord de l'île Banks a été signée par les Inuvialuit et les gouvernements fédéral et territorial. Une fois créé, le parc national Aulavik comprendra le refuge d'oiseaux et nécessitera des changements au niveau de l'administration et de la gestion du refuge afin de se conformer à la *Loi sur les parcs nationaux*. Le Service canadien de la faune, en collaboration avec Parcs Canada, élaborera un plan de gestion révisé pour le Refuge d'oiseaux migrateurs n° 2 de l'île Banks une fois que le parc national sera établi.

Cadre naturel

Conditions climatiques

Le climat du nord de l'île Banks se caractérise par des étés courts et frais et des hivers longs et secs. La température annuelle moyenne se situe autour de -16°C. Les températures moyennes ne s'élèvent au-dessus du point de congélation qu'en juin, juillet et août. Janvier et février sont les mois les plus froids de l'année avec des températures moyennes d'environ -32°C. La moyenne annuelle des précipitations dans le refuge est basse (de 87 à 102 mm). La glace de la rivière Thomsen commence à se briser en juin, mais dès la mi-septembre, la rivière est de nouveau gelée jusqu'au printemps suivant.

Géographie

L'extrémité nord du Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks est une région au relief allant d'élevé à moyen avec des élévations pouvant atteindre 350 mètres. Le long de la vallée de la rivière Thomsen, la topographie se caractérise par des basses terres vallonnées, des collines aux pentes douces et une diversité de terres humides, y compris des cariçaies, des lacs et des étangs de toundra, et des polygones de toundra. À l'est de la vallée fluviale, on note un plateau accidenté entouré de ravins et d'escarpements aux parois abruptes. L'influence du permégisol sur la surface du sol se fait sentir toute l'année dans la région, avec pour preuves de vastes étendues de terrain structuré et d'autres caractéristiques périglaciaires.

La flore du refuge est un mélange d'espèces de l'Extrême-Arctique et de l'Arctique inférieur. Sont dominantes les communautés polaires semi-désertiques et désertiques, ponctuées de zones localisées de toundra arctique. D'une façon générale, la végétation se compose de prés de graminées luxuriantes dans les terres humides et autres basses terres, de communautés de plantes éparses (arbustes nains, plantes coussinet et lichens) sur les plateaux, et de communautés intermédiaires sur les pentes intermédiaires.

Oiseaux

La plupart des 43 espèces observées régulièrement dans le refuge (Annexe D-2) ont une affinité pour les habitats de terres humides. Les nombreux lacs et étangs le long de la vallée de la rivière Thomsen fournissent des aires de nidification ou de ravitaillement pour le huard du Pacifique et le huard à bec jaune, le goéland bourgmestre et le labbe à longue queue, le phalarope roux et d'autres oiseaux de rivage. Des faucons pèlerins et des buses pattues nichent le long des fronts de falaise épars surplombant les rivières Thomsen et Muskox. On y trouve également, bien qu'en moins grand nombre, des espèces des plateaux telles que le bruant lapon, l'alouette cornue, le bruant des neiges, le bécasseau de Baird, le bécasseau roussâtre et le pluvier argenté.

Petite oie des neiges

Au moment de la création du refuge, on recensait jusqu'à 25 000 petites oies des neiges dans la vallée de la rivière Thomsen et dans la région de la baie Castel où elles muaient. Il faut faire des études pour connaître l'importance actuelle de ces aires de mue. Des observations fortuites faites dans le cadre de recherches sur la faune portent à croire qu'à la fin des années 1980, les petites oies des neiges n'utilisaient plus la vallée de la rivière Thomsen à la période de mue. Elles ne faisaient leur apparition dans cette région qu'au cours de la deuxième quinzaine d'août, pour s'y ravitailler essentiellement dans les cariçaies humides. On présume que les oiseaux venaient là en provenance d'aires de nidification situées à l'intérieur du Refuge d'oiseaux n° 1 de l'île Banks.

Oie blanche

Le refuge fournit un habitat pour la mue des oies blanches (de la sous-espèce des *nigricans*) de l'île Banks, des îles au nord de l'île Banks et de la partie continentale des Territoires du Nord-Ouest.

Les oiseaux en mue se réfugient à l'extrémité inférieure de la rivière Thomsen et dans la baie Castel. Le nombre d'oies varie d'année en année: on en a compté jusqu'à 5 000. Elles commencent à quitter le refuge du début à la mi-août.

Faucon pèlerin

On a observé des faucons pèlerins (de la sous-espèce tundrius) le long des rivières Thomsen et Muskox, et relevé deux aires de nidification le long de la rivière Thomsen. La sous-espèce tundrius est indiquée comme vulnérable par le CSEMDC (1996). Il faudrait approfondir les recherches pour déterminer l'importance du refuge pour cette espèce.

Annexe A-2. Oiseaux migrateurs, tels que définis dans la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.*

Nota : cette annexe est préparée à des fins pratiques seulement. Il faudrait consulter le texte de loi original et ses modifications éventuelles pour connaître toutes les retombées de l'interprétation et de l'application de la loi.

1. Oiseaux migrateurs considérés comme gibier :

   (a) Anatidés ou gibier d'eau, y compris les oies blanches, les canards sauvages, les oies et les cygnes;

   (b) Gruidés ou grues, y compris les grues du Canada et les grues blanches d'Amérique;

   (c) Rallidés ou râles, y compris les foulques, les gallinules, les râles de Caroline, et d'autres râles;

   (d) Limicolés ou oiseaux de rivage, y compris les avocettes, les courlis, les bécasseaux, les barges, les huîtriers, les phalaropes, les pluviers, les bécasseaux du ressac, les tournepierres, les chevaliers et les bécasses;

   (e) Columbidés ou pigeons, y compris les colombes et les pigeons sauvages.

2. Oiseaux migrateurs insectivores : goglus, grives, mésanges, coucous, pies, moucherolles, gros-becs, colibris, roitelets, hirondelles, étourneaux, engoulevents, sitelles, loriots, rouge-gorges, pie-grièches, martinets, tangaras, grives, viréos, parulines, jaseurs, pics, troglodytes et autres oiseaux percheurs qui se nourrissent entièrement ou principalement d'insectes.

3. Autres oiseaux migrateurs non considérés comme gibier : pingouins, alques, butors, fulmars, fous de Bassan, grèbes, guillemots, goélands, hérons, labbes, huards, marmettes, diablotins, macareux, puffins et sternes.

Annexe D-1. Limites du Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks

Le Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks est situé au nord de l'île Banks et est décrit dans le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* comme suit :

« Dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le district de Franklin et les eaux du détroit M'Clure, l'ensemble du Refuge d'oiseaux n° 2 de l'île Banks se décrit plutôt comme suit :

toute la partie de la vallée de la rivière Thomsen s'étendant vers le nord à partir de l'élargissement de ladite rivière à une latitude approximative de 73°36' Nord et toute la partie de la baie Castel s'étendant vers le sud à partir de l'extrémité nord de la pointe Mahogany, d'après les cartes 98 N.E., 88 N.O. et 88 N.E. datant de 1956 et les cartes 88 S.O. et 88 S.E. datant de 1957, de la Série nationale de référence cartographique (échelle de 8 milles pour 1 po) d'après les cartes 98 S.O. et 98 S.E. datant de 1957, de ladite série (échelle 1:500 000). Ledit refuge fait une superficie d'environ 35,2 acres (14,245 ha). »